

PROJET D'ETABLISSEMENT

MICRO CRECHE La Cabane des P'tits Mousses

I) PROJET D'ACCUEIL

I - LA STRUCTURE

✓ PRESENTATION

La micro-crèche « La Cabane des P'tits Mousses » est située au 3B rue des Canadiens 14320 Saint-André-Sur-Orne – 07.48.72.66.04

L'agrément pour l'accueil de 10 enfants a été accepté par la PMI en août 2019. (Protection Maternelle Infantile).

Après un appel d'offre, la mairie a décidé de choisir comme gestionnaire l'association « La Ronde des Bambins ». A l'origine le renouvellement de convention se faisait tous les trois ans puis il a été décidé par les deux partis de passer à un renouvellement tous les 5 ans.

La mairie est propriétaire des murs où se situe la micro-crèche et l'association reverse un loyer. Il a été décidé par la mairie de permettre aux enfants dont les parents résident ou travaillent dans la commune de bénéficier de places prioritaires lors de la commission d'attribution des places.

✓ LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES :

- Ouvertures / Fermetures :

La structure accueille les enfants de 07h00 à 18h30 du lundi au vendredi toute l'année hormis 1 semaine sur les vacances de Noël, 1 semaine sur les vacances d'avril et 3 semaines sur les vacances d'été (fin juillet/début août).

Les familles peuvent être accueillies sur le multi-accueil Flocon durant ces périodes, sous réserve de places disponibles.

Pour les congés en dehors des semaines de fermetures, les familles ont un délai de prévenance d'un mois minimum afin que cela puissent être déduits de leur facture.

Une fermeture exceptionnelle sera également décidée à l'occasion des ponts (jours fériés). La crèche sera également fermée une journée pour journée pédagogique, généralement la veille d'une fermeture pour vacances.

- Les différents contrats d'accueil :

Le contrat d'accueil est négocié avec la famille. Il fixe le rythme et le temps d'accueil de l'enfant au sein de la micro-crèche. Il peut être contracté en :

- *Accueil occasionnel* : lorsque les besoins des familles sont ponctuels et non récurrents, sous réserve de place disponible.
- *Accueil régulier* : les besoins sont fixes et récurrents (jours et heures de présence). L'accueil régulier permet de réserver une place à temps complet ou à temps partiel.
- *Accueil régulier variable* : ce contrat est réservé aux familles qui ont des roulements horaires non prévisibles longtemps à l'avance (ex : métiers de la santé, du social, ...).
- *Accueil d'urgence* : accueil momentané en fonction des disponibilités de la structure.

La structure doit faciliter l'accueil d'un.e enfant dont les parents bénéficient des minima sociaux ou sont dans un parcours de réinsertion professionnelle ou sociale. Ces familles seront prioritaires sur une place libérée.

✓ DISPOSTIONS PARTICULIERES PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE :

Nous avons travaillé et réfléchi en amont si une demande d'inscription pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique était faite. Dans ce cas, nous travaillerons et réfléchirons en collaboration avec notre référente santé et accueil inclusif et la famille, à la mise en place d'un accueil adapté et à la rédaction d'un PAI au besoin.

Les locaux actuels ne sont pas un frein. Le.la référente technique de la structure a suivi 2 journées de formation sur l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, ayant permis une meilleure connaissance et appréhension de ce type d'accueil. Des outils de communication visuelle ont notamment été présentés lors de ces journées, facilement transposables dans un EAJE.

Un travail d'écoute, d'accompagnement et de soutien sera effectué auprès de la famille, par l'équipe encadrante de la crèche, la référente santé et accueil inclusif et en partenariat avec les tiers intervenants auprès de l'enfant et sa famille (psychomotricien.ne, milieu spécialisé, PMI, ...). En effet, chaque accueil est différent et nous devons l'adapter au cas par cas pour que celui soit facilité, adapté et cohérent pour l'enfant, sa famille et l'équipe.

D'autres formations pourront être envisagées, en équipe entière, afin d'élargir nos connaissances et adapter d'avantage notre prise en charge d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Notre rôle est d'aider chaque enfant, sans distinction, à construire son identité, ainsi que de l'amener progressivement à découvrir le monde qui l'entoure.

✓ LE PERSONNEL



LA CAPITAINERIE :



L'EQUIPAGE :



Anne-Sophie DEZELLUS
 Educatrice de jeunes enfants
Référente technique



Lorène LEGUENNEC
 Auxiliaire de puériculture
 Continuité de direction



Charlotte DEMARAIS
 Auxiliaire petite enfance



Manon DANJOU
 Auxiliaire petite enfance



Colline BITEUR
 Apprentie Auxiliaire petite enfance

L'équipe éducative :

- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2 assistantes petite enfance (CAP AEPE)
- 1 apprentie AEPE

L'équipe est garante :

- d'un accueil bienveillant auprès des familles
- de la protection morale et physique des enfants qui lui sont confiés selon le code de la santé publique

- du respect des protocoles d'hygiène
- de l'application des protocoles d'urgence
- de la protection de l'enfance
- du suivi et de l'encadrement des stagiaires
- de la participation aux réunions
- de l'application du projet pédagogique et de la réflexion sur son évolution
- de la mise en place d'activités adaptées à chaque enfant

➤ Le.la référent.e technique

Un.e éducateur.trice de jeunes enfants assure cette fonction à la Micro-crèche Nuage.
Il.elle est présent.e 28h auprès des enfants et des équipes et 7h en travail administratif.

II.Elle a délégation du gestionnaire pour :

- rendre compte du fonctionnement de la structure à son employeur
- assurer la gestion administrative de la structure
- assurer toutes informations sur le fonctionnement de l'établissement
- élaborer le projet d'établissement et le règlement intérieur
- veiller à la mise en œuvre et à l'actualisation des projets et protocoles
- organiser la continuité de la fonction de direction
- afficher et faire respecter le règlement intérieur
- afficher les numéros et le protocole d'urgence, le plan d'évacuation
- informer les autorités compétentes de tout accident, de toutes modifications

Le.la référent.e technique a pour rôle et tâches :

- Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille :
 - Mettre en place la phase de première rencontre de l'enfant
 - Échanger et communiquer avec les parents et l'enfant tout en prenant compte de leurs besoins respectifs
 - Préparer et accompagner l'enfant et les parents dans la séparation
 - Établir une relation de confiance avec les parents, prendre en compte et respecter l'individualité des familles

- Informer et accompagner les familles pendant la durée de l'accueil
 - Créer les conditions d'un accueil adapté à chaque enfant afin de favoriser une bonne intégration de celui.celle-ci au groupe et à la structure
 - Prendre en charge les enfants individuellement et collectivement
 - Conseiller les familles sur le développement de l'enfant, l'hygiène de la vie courante et la sécurité domestique
 - Écouter, rassurer et trouver des solutions
 - Faire preuve de discrétion et de secret professionnel
- Assurer les fonctions administratives et de direction :
- Mettre en œuvre et actualiser régulièrement le projet d'établissement et les projets pédagogiques
 - Gestion d'une équipe pluridisciplinaire dans le secteur de la petite enfance
 - Créer et mettre en œuvre des projets d'activités d'éveil en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
 - Respecter et faire respecter le projet pédagogique et le règlement intérieur de la structure
 - Mise en place et supervision des actions éducatives menées par l'équipe, en adéquation avec les besoins de l'enfant
 - Accompagner les nouveaux.elles collaborateurs.trices ou les remplaçant.e.s
 - Participer à la réflexion sur l'aménagement de l'espace de vie et les achats de matériel
 - Utiliser l'ordinateur et le logiciel informatique
 - Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités
 - Transmettre au siège administratif tous problèmes ou anomalies constatés.
 - Organiser un programme de travail en fonction des besoins du ou des enfant(s) et de la collectivité
 - Gestion des présences des enfants
 - Gestion des listes d'attentes et prévision des départs
 - Gestion du planning du personnel
 - Management d'une équipe pluridisciplinaire
 - Impulsion d'une dynamique autour des projets
 - Organisation et suivi de l'accueil des stagiaires et bilan avec les formateurs
 - Encaissement et facturations

- Participation aux réunions avec les partenaires (CAF, UDAF, CCAS, Mairie de Caen...)
 - Gestion des réunions d'équipe et des réunions avec les parents
 - Accueil des organismes de contrôles (PMI, service vétérinaire...) et suivi des rendez-vous en collaboration avec la direction
 - Contribuer à des temps de travail collectif
 - Adapter ses horaires en fonction des besoins du service
 - Se tenir informé.e des réglementations et législations petite enfance
 - Valorisation de la structure (support de communication, décoration...)
 - Transmission des documents internes à l'association et vérification (fiches horaires, contrats...)
 - Entretien avec les familles lors des préinscriptions
 - Recrutement du personnel en collaboration avec la Chargée des Ressources Humaines
 - Gestion des absences en collaboration avec la Chargée des Ressources Humaines
 - Entretien ou réunion avec les prestataires, repas et produits d'hygiène
- Dispenser les soins quotidiens nécessaires au bien-être de l'enfant :
- Assurer les soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
 - Assurer la prise des repas dans le respect des règles d'hygiène et de diététique
 - Préparer les biberons dans le respect des normes HACCP et de diététique
 - S'informer si un.e enfant est concerné.e par un régime alimentaire spécifique
 - Mettre en place les conditions favorables à l'endormissement, au sommeil et au réveil en fonction des habitudes de l'enfant et des besoins liés à son âge
 - Dépister les signes de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter la hiérarchie
 - Établir et adopter des relations éducatives avec l'enfant et communiquer avec lui.elle
 - Analyser les besoins de l'enfant (affectifs, physiologiques, matériels)
 - Nettoyer et désinfecter les espaces de vie des enfants et du matériel de soins et de jeux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Contribuer à l'éveil, au développement, à la socialisation et à l'autonomie de l'enfant :
- Proposer des techniques d'animation, artistiques, ludiques et manuelles

- Organiser et animer des activités en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Adapter les activités aux enfants et aux aléas de la journée
- Gérer les conflits éventuels entre enfants
- Aménager et faire évoluer l'espace de vie en tenant compte des besoins des enfants
- Accueillir et accompagner les intervenants sur les activités
- Encadrer les enfants lors de sorties
- Élaborer des projets d'activités en lien avec le projet de la structure, organiser des évènements (Noël, carnaval..)
- Évaluer les activités et les réajuster si besoin
- Aider l'enfant dans les activités quotidiennes : alimentation, lavage des mains, acquisition de la propreté, habillage..
- Proposer des temps d'échange "passerelle" entre les structures de l'association (crèche, centre de loisirs, ludothèque...)

En cas d'absence du/de la référent.e technique, la continuité de direction est assurée par l'auxiliaire de puériculture.

➤ Les auxiliaires de puériculture ont pour rôle et tâches :

- Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille :

- Échanger et communiquer avec les parents et l'enfant tout en prenant compte de leurs besoins respectifs
- Préparer et accompagner l'enfant et les parents dans la séparation
- Établir une relation de confiance avec les parents, prendre en compte et respecter l'individualité des familles
- Informer et accompagner les familles pendant la durée de l'accueil
- Respecter et faire respecter le projet pédagogique et le règlement intérieur de la structure
- Identifier les besoins (physiques, moteurs et affectifs) de l'enfant
- Créer les conditions d'un accueil adapté à chaque enfant afin de favoriser une bonne intégration de celui/celle-ci au groupe et à la structure
- Prendre en charge les enfants, individuellement et collectivement

- Donner des conseils aux familles et à l'enfant sur l'hygiène de la vie courante et la sécurité domestique
- Écouter, rassurer et trouver des solutions
- Faire preuve de discrétion et de secret professionnel
- Dispenser les soins quotidiens nécessaires au bien-être de l'enfant :
 - Assurer les soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
 - Aménager l'espace de vie en respectant les règles de sécurité
 - Assurer la prise des repas dans le respect des règles d'hygiène et de diététique
 - Préparer les biberons dans le respect des normes HACCP et de diététique
 - S'informer si un.e enfant est concerné par un régime alimentaire spécifique
 - Mettre en place les conditions favorables à l'endormissement, au sommeil et au réveil en fonction des habitudes de l'enfant et des besoins liés à son âge
 - Utiliser les appareils de pesée
 - Dépister les signes de mal-être physique ou psychique de l'enfant et alerter la hiérarchie
 - Établir et adopter des relations éducatives avec l'enfant et communiquer avec lui
 - Analyser les besoins de l'enfant (affectifs, physiologiques, matériels)
 - Transmettre à sa hiérarchie tous problèmes ou anomalies constatés.
 -
- Contribuer à l'éveil, au développement, à la socialisation et à l'autonomie de l'enfant :
 - Proposer des techniques d'animation, artistiques, ludiques et manuelles
 - Organiser et animer des activités en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
 - Adapter les activités aux enfants et aux aléas de la journée
 - Gérer les conflits éventuels entre enfants
 - Aménager et faire évoluer l'espace de vie en tenant compte des besoins des enfants
 - Accueillir et accompagner les intervenants sur les activités
 - Encadrer les enfants lors de sorties
 - Élaborer des projets d'activités en lien avec le projet de la structure
 - Évaluer les activités et les réajuster si besoin
 - Aider l'enfant dans les activités quotidiennes : alimentation, lavage des mains, acquisition de la propreté, habillage..

- Participer à la vie de la structure et du service, à l'entretien de l'environnement de l'enfant et mettre en œuvre des projets d'activités d'éveil en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire :
 - Nettoyer et désinfecter les espaces de vie des enfants et du matériel de soins et de jeux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
 - Contribuer à des temps de travail collectif
 - Adapter ses horaires en fonction des besoins du service
 - Travailler en collaboration avec les collègues de la structure, du service
 - Accompagner les nouveaux collaborateurs ou les remplaçants
 - Participer aux activités du service petite enfance
 - Contribuer au bilan des activités et respecter le règlement intérieur
 - Participer à la réflexion sur l'aménagement de l'espace de vie et les achats de matériel
 - Utiliser l'ordinateur et le logiciel informatique
 - Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités
 - Participer au travail de l'équipe et aux réunions
 - Organiser un programme de travail en fonction des besoins du ou des enfant(s) et de la collectivité
 - Rendre compte d'observations et d'activités effectuées
 - Suivre le projet social de la crèche et le projet éducatif de l'association

➤ L'assistant.e petite enfance a pour rôle et tâches :

- Assurer une présence quotidienne auprès des enfants dans le respect du taux d'encadrement et sous la responsabilité des collaborateurs diplômés :
 - Accueillir les enfants et leurs parents
 - Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Établir une relation de confiance avec les parents, prendre en compte et respecter l'individualité des familles
 - Échanger et communiquer avec les parents et l'enfant tout en prenant compte de leurs besoins respectifs
 - Accompagner l'enfant et les parents dans la séparation
 - Aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie
 - Adapter les activités aux enfants et aux aléas de la journée
 - Animer des activités en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
 - Participer aux conditions d'un accueil adapté à chaque enfant afin de favoriser une bonne intégration de celui-ci au groupe et à la structure
 - Participer aux projets d'activité mis en place par l'équipe pour les enfants
 - Ranger le matériel en fin d'activité
- Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux et gérer les tâches quotidiennes d'entretien :
- Dépoussiérer les meubles, les miroirs
 - Nettoyer et désinfecter les WC et les lavabos adultes, enfants
 - Remettre en état le dortoir
 - Réaliser un balayage des sols, nettoyer et désinfecter les sols
 - Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et appliquer les protocoles et méthodes ainsi que le matériel de nettoyage et les produits d'entretien
 - Évaluer l'efficacité et la dangerosité des produits
 - Ouvrir et fermer la structure en respectant les règles de sécurité du bâtiment (alarme, contrôle des ouvertures...)
 - Assurer les soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
 - Signaler les dégradations éventuelles du bâtiment, du matériel
 - Participer à la sécurité du lieu d'accueil
 - Trier et valoriser les déchets, aérer les locaux
 - Transmettre à sa hiérarchie tous problèmes ou anomalies constatés.
- Préparation des repas :

- Préparer les repas et les goûters en tenant compte des normes HACCP sous la responsabilité de la directrice
- Préparer la liste des courses les réceptionner, les ranger sous la responsabilité du/de la référent.e technique
- Gérer les stocks alimentaires sous la responsabilité de la directrice
- Nettoyer, ranger la vaisselle et les ustensiles de cuisine
- Entretenir l'électroménager selon les normes
- Appliquer les normes HACCP
- Réceptionner et ranger les produits
- Préparer les biberons dans le respect des normes HACCP et de diététique
- Appliquer le protocole alimentaire en cas d'allergie ou d'intolérance
- Accompagner les enfants lors de la prise des repas

✓ ACTIONS MENEES EN MATIERE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET DE FORMATIONS :

- « Le gestionnaire de tout établissement d'accueil de jeunes enfants mentionné à l'article R.2324-17 organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants (...) »
 - Chaque professionnel.le bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par quadrimestre ;
 - Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en dehors de la présence des enfants ;
 - Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un.e professionnel.le ayant une qualification définie par un arrêté du ministre chargé de la famille ;
 - La personne qui anime les séances d'analyse de pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant.e extérieur.e ;
 - Les séances d'analyse de pratiques professionnelles ne peuvent rassembler des groupes de plus de quinze professionnel.le.s ;
 - Les participant.e.s et l'animateur.trice s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Organisation :

A ce jour, nous sommes en lien avec différents organismes extérieurs afin de trouver la meilleure formule et démarrer sa mise en route.

- Chaque année, les professionnel.le.s de la micro-crèche bénéficient d'une journée de formation le lundi de pentecôte sur des thématiques petite enfance. Une journée pédagogique peut également avoir lieu (un vendredi veille de vacances scolaires) dans l'année, soit pour une nouvelle journée de formation avec un.e intervenant.e extérieur.e, soit pour travailler en équipe sur les projets mis en places, les projets futurs, etc...

II) Projet Educatif



Association « La ronde des Bambins »

9-11, boulevard Lyautey

14000 Caen

02.31.82.69.87

MICRO CRECHE ASSOCIATIVE « A PARTICIPATION PARENTALE »

Saint-André-Sur-Orne

PROJET EDUCATIF

I. Les grands axes du projet éducatif

Pour garantir un accueil bienveillant et de qualités nos pratiques professionnelles s'articulent autour des grands axes suivants.

- L'accueil de l'enfant et de sa famille est individualisé pour permettre à l'enfant de s'intégrer et de s'épanouir au sein d'un groupe
- L'accueil et l'accompagnement passe par l'observation, l'écoute, la verbalisation, la bienveillance, la souplesse et l'adaptabilité des professionnels.
- L'équipe facilite la séparation enfant - parents en personnalisant l'accueil tout en prenant en compte les émotions de chacun.
- L'équipe a un rôle d'accompagnement à la parentalité. Les professionnels respectent et valorisent les compétences parentales.

- Tout est mis en œuvre pour permettre à l'enfant un développement harmonieux sur les plans affectif, physique et intellectuel.
- L'enfant est accompagné dans le respect de ce qu'il vit, ressent. Les professionnels l'aident à exprimer et à gérer ses émotions pour qu'elles ne soient pas débordantes.
- L'enfant est accompagné de façon bienveillante vers une autonomie progressive. Le jeune enfant est acteur de son développement moteur. Les professionnels lui permettent de découvrir à son rythme ses capacités motrices.
- L'adulte accompagne l'enfant dans la construction de son identité, lui donne confiance en lui, et lui apprend à vivre ensemble dans la diversité et le partage.
- Une ambiance chaleureuse et accueillante est créée, permettant aux parents d'y être considérés comme des partenaires en s'investissant dans la vie de la micro crèche (sortie, activités, fêtes,...).

Pour atteindre ces objectifs notre pratique éducative s'articule autour des principes suivants:

- Une période d'adaptation est pensée en fonction des besoins des familles. Cette période s'adapte aux réactions de l'enfant pour lui offrir une entrée en collectivité en douceur. Les séparations se font au fur et à mesure de l'intégration de la famille.
- La satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant respecte son rythme de vie, son autonomie et ses habitudes (repas, sommeil, jeu, propreté, communication...)
- Les professionnels accompagnent et rassurent l'enfant avec un portage adapté et sécurisant (bras, paroles, regard). Pour que l'enfant se sépare de l'adulte il doit avant tout pouvoir s'y attacher et avoir confiance en lui.
- La proposition d'activités d'éveil et de découverte est réfléchie et variée pour permettre le développement moteur, psychologique, sensoriel et affectif de l'enfant.
- L'observation est l'outil principal de travail de chaque professionnel. L'observation garantit un accompagnement et des réponses adaptés aux besoins de chaque enfant et de chaque famille. Cet outil permet un travail dans la souplesse aux plus proches des besoins des usagers.
- Le bon déroulement de la vie en collectivité passe par la découverte et l'apprentissage de l'autre, du respect, du partage et de la solidarité que l'enfant intègre au fur et à mesure avec l'appui des professionnels.
- L'accompagnement et la valorisation de la fonction parentale se fait par des échanges quotidiens et constructifs centrés autour de l'enfant.

- La micro-crèche est ouverte aux parents. C'est un aspect essentiel offrant un accueil privilégié dans l'intimité et la réalité de la structure. Leur participation à chaque événement (Noël, carnaval, anniversaires, sorties...) est également la possibilité pour eux de transmettre un savoir faire et un savoir être (musique, motricité, chant...). Le sentiment de sécurité développé par l'enfant dans un lieu investi par ses parents est renforcé.
- Une communication entre professionnels est indispensable pour garantir le bien être des usagers, leurs demandes et assurer la continuité dans prise en charge de l'enfant.

La micro-crèche, outre l'accueil d'un petit nombre d'enfants et ses facilités d'aménagement des horaires, présente, tant pour les parents que pour leurs jeunes enfants, des qualités particulières.

- Un accueil accessible à tous

Pour parvenir à travailler dans un esprit d'ouverture tout en permettant un accueil de la diversité, l'association met en place une tarification selon les revenus des parents (barème CAF), veillant ainsi à l'intégration des familles les plus défavorisées.

Dans une même logique d'ouverture et dans la mesure où la prise en charge est réalisable, nous adaptons notre accueil pour intégrer un enfant porteur de handicap au sein du groupe. Des formations peuvent être prévues par la suite pour optimiser cet accueil. En effet, notre réflexion porte sur un accueil sans exclusion où le professionnel accompagne parents et enfants sans préjugé. Cependant, nous ne pratiquons pas de soins médicaux au sein de l'établissement. Nous pourrions travailler en partenariat avec les établissements s'occupant de l'enfant (CMP, CATTP, etc.). De même, pour les enfants rencontrant des problèmes d'allergie ou de maladie chronique, l'accueil pourra se faire après réalisation et mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) avec l'intervention d'un médecin stipulant les mesures à prendre en cas de besoin.

Nous avons travaillé et réfléchi en amont si une demande d'inscription pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique était faite. Dans ce cas, nous travaillerons et réfléchirons en collaboration avec notre référente santé et accueil inclusif et la famille, à la mise en place d'un accueil adapté et à la rédaction d'un PAI au besoin.

Les locaux actuels ne sont pas un frein. La référente technique de la structure a suivi 2 journées de formation sur l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, ayant permis une meilleure connaissance et appréhension de ce type d'accueil. Des outils de

communication visuelle ont notamment été présentés lors de ces journées, facilement transposables dans un EAJE.

Un travail d'écoute, d'accompagnement et de soutien sera effectué auprès de la famille, par l'équipe encadrante de la crèche, la référente santé et accueil inclusif et en partenariat avec les tiers intervenants auprès de l'enfant et sa famille (psychomotricien.ne, milieu spécialisé, PMI, ...). En effet, chaque accueil est différent et nous devons l'adapter au cas par cas pour que celui soit facilité, adapté et cohérent pour l'enfant, sa famille et l'équipe.

D'autres formations pourront être envisagées, en équipe entière, afin d'élargir nos connaissances et adapter d'avantage notre prise en charge d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Notre rôle est d'aider chaque enfant, sans distinction, à construire son identité, ainsi que de l'amener progressivement à découvrir le monde qui l'entoure.

Toujours dans cette même logique, un accueil d'urgence est également proposé pour répondre aux besoins d'une famille en difficulté ou engagée dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Notre rôle est d'aider chaque enfant, sans distinction, à construire son identité, ainsi que de l'amener progressivement à découvrir le monde qui l'entoure. Pour cela nous leur proposons un espace sécurisé et bienveillant où ils sont libres d'être avant tout des enfants. Chaque professionnel observe les enfants évoluer, les écoute et s'adapte à leurs besoins et leurs évolutions.

II. Présentation de la micro crèche

A. Equipe

L'équipe terrain se compose de quatre personnes présentes sur la micro crèche.

L'éducatrice de jeunes enfants, responsable technique assure le suivi de la micro-crèche, l'élaboration et la mise en œuvre du projet ainsi que la coordination de son équipe. Outre sa présence dans le bureau concomitant à la micro-crèche, elle assure auprès des enfants un travail pédagogique et organise des activités d'éveil ainsi que des sorties. Elle assure le bon fonctionnement administratif et rencontre les parents notamment lors de l'inscription. Une auxiliaire puériculture est présente auprès des enfants ainsi que deux assistants petites enfance (CAP Petite enfance ou assistants maternels agréés). Ils garantissent l'accueil, les soins et l'éveil de l'enfant dans son

développement. Ils s'occupent de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien en respectant les projets misent en place. Chaque professionnel peut proposer et mettre en place de nouveaux projets si ces derniers sont travaillés en lien avec l'équipe et le projet éducatif de la micro-crèche. L'ensemble du personnel travaille en roulements, le but étant de connaître tous les enfants, leurs parents, de percevoir l'activité de la micro-crèche sur l'ensemble de la journée et d'être en mesure d'en assumer le travail. Cette polyvalence facilite les remplacements en cas d'absences. Les roulements permettent également une activité professionnelle variée, chaque moment de la journée étant différent. Les membres de l'équipe sont amenés volontairement à travailler avec l'ensemble du personnel tournant, favorisant ainsi une meilleure communication et complémentarité.

B. Locaux

Afin de répondre au mieux à nos axes pédagogiques, nous devons en premier lieu nous préoccuper de l'aménagement de l'espace au sein de la micro-crèche, le but étant de créer un climat sécurisant, chaleureux et un milieu riche offrant à l'enfant des perceptions variées tenant compte de ses besoins, des finalités éducatives citées, des impératifs administratifs, mais aussi des réalités sociales et financières. L'environnement se veut gai et chaleureux offrant aux enfants un cadre de vie agréable.

Dans le SAS d'entrée, les parents disposent d'une table de change pour enlever manteaux et chaussures et d'un espace pour ranger les affaires personnelles de l'enfant.

La pièce de vie de la micro-crèche est située dans une des parties du lieu d'accueil avec un accès direct sur les sanitaires, l'espace cuisine-repas, les chambres, le jardin. Elle est spacieuse et permet des aménagements développant la motricité (piscine à balle, blocs moteur...), les jeux d'imitations, les jeux de logiques (puzzles), les activités manuelles, etc. La pièce de vie constitue un lieu d'épanouissement pour l'enfant et réunit le maximum de conditions lui donnant la possibilité d'y faire des expériences en lui permettant un développement harmonieux, respectant autant que possible sa liberté d'agir. La pièce de vie permet à petits et grands de cohabiter sereinement.

Un coin bébé est aménagé dans la pièce de vie dans un endroit calme, avec des tapis et des coussins. Dans cet espace, les plus jeunes pourront trouver des jeux adaptés à leur âge (jeux d'éveil, jeux sensoriels...). Ce coin peut être utilisé ponctuellement par les plus grands lors d'activités calmes, chants, musiques, lecture d'histoires...

L'aménagement de cette pièce évolue en fonction des observations des enfants. Elle est régulièrement pensée et réorganisée pour garantir un espace sécurisé et adapté.

Un espace est réservé aux soins. Ce lieu dispose d'une table de change avec escalier, de deux toilettes adaptés aux jeunes enfants et d'un petit lavabo. Cela permet aux enfants de développer leur autonomie dans les moments du quotidien.

Pour favoriser un sommeil de qualité, trois sont disponibles. Ils sont composés de lits à barreaux pour les plus petits et de lits au sol pour les plus grands. Ces lieux peuvent être aménagés pour y faire des activités en relevant les couchettes au sol. Les enfants disposent de leur lit personnel permettant un repère sécurisant.

L'espace cuisine est équipé pour recevoir des repas en liaison froide par la société Hom'Age services. Il permet le réchauffage et la distribution des plats en toute sécurité. Un espace dédié à la prise de repas est installé non loin de la cuisine pour faciliter la distribution des repas.

Le jardin est accessible depuis la pièce de vie ce qui permet d'y aller facilement et d'ouvrir l'espace sur l'extérieur (en fonction des conditions météorologiques). Dans cet espace les enfants peuvent librement courir et avoir accès à des jeux moteurs tel que des vélos ou un toboggan.

C. Participation des familles

L'investissement des parents dans la vie de la micro-crèche peut se concrétiser de différentes façons: pour des raisons pratiques nous avons choisi de ne pas faire intervenir les parents en tant que suppléants du personnel permanent de la micro-crèche (afin d'éviter d'être confrontés à la complexité des plannings, et de ne pas imposer un temps obligatoire de présence au moment où les parents mènent eux aussi leur propre activité professionnelle). Cependant, une participation active à la vie de la micro-crèche sera demandée, chaque parent intervenant soit sur des tâches communes, soit dans sa spécificité.

Les parents sont sollicités pour des travaux de bricolages (lit, armoire, étagère,...) ou encore pour l'entretien du jardin. La gestion du linge de vie quotidienne (bavoirs, gants, serviettes) est effectuée par le personnel de la micro-crèche. Le linge spécifique à chaque enfant (change, draps, turbulettes, doudou) est à effectuer par les parents.

D'autres familles participent différemment en amenant un savoir faire, une technique qu'ils souhaitent transmettre: Musique, Théâtre, chant, découverte de langues étrangères, communication gestuelle.... Cette libre expression des potentialités de chacun vient enrichir l'environnement de l'enfant au-delà du travail de l'équipe professionnelle. De plus, cela renforce les liens entre enfants, parents et professionnels. C'est aussi un temps propices pour partager un moment ludique avec son enfant dans un espace différent de celui de la maison.

Parallèlement les parents sont accueillis au sein de la micro-crèche lors des événements marquant de l'année, tel que Noël, fête de fin d'année. Lors de ces temps, les parents sont invités à participer à des ateliers (maquillage, déguisement, musique). Lors de ces événements les parents sont mis à contribution pour partager avec les autres familles leur talent culinaire (gâteaux, pique-nique).

D'autres temps de partage entre le trio enfant-parent et professionnels sont en réflexions comme des temps de goûters (appelés souvent café des familles) ou encore des temps d'ateliers avec une thématique. Ces moments sont propices aux rencontres et aux échanges. Ils permettent bien souvent d'aborder certaines difficultés (propreté, sommeil) sous un autre aspect. Toujours dans une volonté de partage et de renforcer les liens entre parents et professionnels, les ateliers permettent souvent d'apporter différents savoir faire et savoir être et de les mutualiser.

Par ailleurs, les parents sont sollicités afin d'accompagner et de garantir le taux d'encadrement lors des sorties (parc, bibliothèque, visite de l'école). A chaque sortie les parents sont prévenus en amont et ils peuvent s'inscrire pour y participer. (Une autorisation de sortie est également à signer).

Les réunions parents/équipe permettent de définir le rôle de chacun, toute idée nouvelle étant toujours la bienvenue. Ces réunions permettent aussi de présenter les projets à venir et faire un point sur les projets réalisés.

Ces moments partagés favorisent les échanges, la complicité et créent des liens entre les différents intervenants dans la vie de l'enfant. Le bénéfice pour l'enfant de fréquenter une collectivité (éveil, socialisation, autonomie) est majoré par l'implication de ses parents dans la vie de la micro-crèche. Ce contexte chaleureux et convivial apporte à l'enfant une image positive de l'établissement dans lequel il est accueilli et dans lequel il peut se représenter la présence de son parent, cela contribue à la sécurité affective de l'enfant.

III. Accueil

A. ADAPTATION

La période d'adaptation est une étape importante à la fois dans la vie de la famille mais aussi pour leur accueil dans une structure collective. Cette période va permettre à l'enfant et à ses parents d'appréhender de nouveaux repères en termes de lieu, de temps et de personnes. La micro-crèche offre des avantages qui facilite ce moment délicat (petit nombre d'enfants et d'adultes,

aménagement recréant le climat familial...). De fait nous veillons à personnaliser au maximum chaque adaptation en fonction des familles.

a) Premier contact

Lors du premier rendez-vous, les parents sont accueillis par la référente technique de la micro-crèche. Les nouveaux parents reçoivent une documentation complète sur la structure et sur l'Association, chaque détail est abordé au cours de ce premier échange: dans un premier temps l'explication du fonctionnement et des projets de la micro-crèche puis la visite des locaux et enfin les formalités administratives.

La prise de contact avec l'éducatrice et le personnel permet de préparer ensemble l'arrivée de l'enfant afin de respecter chacun de ses besoins. Ce premier contact donne lieu à un dialogue essentiel entre les parents et l'équipe de la micro-crèche et constitue une continuité entre les deux futurs lieux de vie du jeune enfant. Lors de cette entrevue les parents doivent être mis en confiance, rassurés quant à leur crainte de confier leur enfant, compris et écoutés lorsqu'ils expriment la difficulté que peut induire cette première séparation. Cet entretien permet aux familles de poser librement toutes les questions qu'elles souhaitent sans aucun jugement. Dès lors, ils sont pensés dans les lieux de la micro crèche. L'éducatrice de jeunes enfants fait ensuite le lien avec l'équipe pour préparer le moment d'adaptation.

b) La période d'adaptation

L'adaptation du nourrisson se fait au cours des jours précédents sa rentrée à temps complet. L'enfant plus grand ou qui n'a jamais vécu en collectivité vient très progressivement en fonction de ses réactions et des besoins de la famille. Nous ne limitons pas le temps d'observations. En accord avec la famille celui-ci peut durer plusieurs semaines.

Quelques soit l'âge, l'enfant passe des premiers moments à la micro-crèche en compagnie de ses parents. Ce sera l'occasion d'un nouvel échange avec l'équipe. Tout au long de l'accueil, un échange entre les professionnels et les parents s'instaurent. La famille échange sur les habitudes de l'enfant, permettant ainsi aux professionnels de mieux le connaître et de faciliter son intégration en s'adaptant au tant que possible à ce que connaît qu'il dans son cadre familial.

Cette continuité et cette cohérence sont les bases de l'unité face à l'éducation et à l'épanouissement du jeune enfant. Au sein de cette harmonie, il peut mieux vivre la séparation et acquiesce ainsi une conception positive de lui-même et de son entourage.

Il est souhaitable que ces informations concernant les "habitudes" de vie de l'enfant soient également remises par écrit par les professionnels afin que l'équipe puisse les consulter si besoin et les remettre à jour. Pour ne pas gêner l'échange, ces informations peuvent être mises à l'écrit après le départ des parents. Pendant l'adaptation les familles ne sont facturées que sur les heures réelles. Un contrat est prévu à cet effet. Le contrat régulier de l'enfant ne commence qu'après l'adaptation de l'enfant.

Avant une première séparation où les parents quittent la micro crèche il est préférable de faire une courte séparation entre l'enfant et son parent. En effet, une petite séparation de quelques minutes et plus facile à supporter pour chacun. De plus, l'enfant sera vite rassuré s'il voit son parent revenir rapidement et intériorisera une forme de confiance quant au retour de son parent.

En concertation entre parents et professionnels, l'enfant nous est ensuite confié: une heure, puis deux avec un biberon puis trois avec une sieste. L'adaptation est différente d'un enfant à l'autre et doit se concevoir d'une façon très individuelle; considérant chaque enfant selon ses propres caractéristiques. Les parents rassurés ne vivent que mieux ce changement qui s'opère dans leur vie.

Par ailleurs, il est important que l'enfant prenne conscience du départ de son parent pour pouvoir l'accepter et l'intérioriser. Pour cela, nous demandons aux parents de dire « au revoir » à leur enfant. Cela permet au jeune enfant de pouvoir au fur et à mesure comprendre que son parents part et reviendra mais qu'il ne disparaît pas. L'enfant sera d'autant plus rassuré et un sentiment de continuité s'installera peu à peu. Le doudou aide souvent pour faire le lien entre ce qui est présent et se représenter ce qui est absent.

Dans la mesure de leurs possibilités, il est souhaitable dans un premier temps que le jeune enfant passe des moments relativement courts à la micro-crèche afin de respecter une adaptation progressive, tout particulièrement lorsque la période d'angoisse de la séparation se fait le plus sentir. De son côté, l'équipe mettra tout en œuvre afin de faciliter cette adaptation : l'enfant doit se sentir attendu, il doit être inscrit dans les lieux, le professionnel lui parle, l'écoute, le porte, le réconforte, lui présente les lieux, les jeux, etc., quelque soit son âge. L'équipe prend en compte la difficulté des parents à se séparer de leur enfant, les écoutent et les rassurent. Les professionnelles accompagnant l'adaptation se transmettent les informations nécessaires pour permettre un accueil optimal de l'enfant et de sa famille.

Il est à souligner que le critère à respecter pour une adaptation dans les meilleures conditions est la fréquence et non la quantité d'heures passées à la micro-crèche.

Au minima, si les parents sont dans l'urgence d'une reprise de travail, l'adaptation durera une semaine mais les séparations ne se feront pas avant le 3^{ème} jour. Lors de chaque adaptation nous essayons que les parents donnent eux-mêmes le premier repas de l'enfant dans la micro-crèche.

B. L'accueil quotidien - temps de transmissions

a) L'accueil

L'entrée dans la micro-crèche est sécurisée par un digicode (connu seulement des parents). Les parents mettent des sur-chaussures avant d'y pénétrer afin de préserver une hygiène optimale des sols. Un "hall d'accueil" est aménagé à l'entrée, chaque enfant dispose d'un porte-manteau avec un repère personnalisé pour ranger les vêtements et d'un rangement pour les chaussures. Ce passage constitue l'un des premiers repères pour l'enfant. Ce temps permet souvent un entre deux entre la maison et l'entrée dans la micro-crèche. Un plan de change permet aux parents un déshabillage facile.

Lorsque l'enfant et son parent sont prêts ils rentrent dans l'espace de vie où la ou les professionnelles les attendent pour échanger sur le quotidien de l'enfant (sommeil, appétit, humeur, jeux, etc.) Ces informations sont essentielles pour assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant, notamment l'état général (malade, prise de médicaments, etc). Ces informations seront notées sur une feuille de transmissions, consultable par l'ensemble des professionnels. Les transmissions entre professionnels sont indispensables pour assurer une continuité dans les soins et dans l'éveil de l'enfant tout au long de la journée.

Le temps d'accueil est aussi instauré par un temps de regroupement (chanson) après l'arrivée de tous les enfants. Il permet à chacun de se sentir inclus dans le groupe et de prendre connaissance des enfants et des professionnels présents ce jour.

b) Déroulement « type » d'une journée

Après l'arrivée des enfants, un temps de regroupement leur est donc proposé pour permettre l'inclusion dans le groupe et marque le commencement de la journée. Chaque enfant est nommé,

cela permet aussi à l'enfant d'identifier ses pairs. Sur ce temps de regroupement, les enfants sont informés de ce qui est prévu dans la journée (absences de professionnels et d'enfants, activités, etc.). C'est un rituel permettant aux enfants de se repérer dans le temps. Puis, vient le temps des activités, pour que cela se déroule aux mieux, un professionnel se détache du groupe pour préparer puis accompagner les enfants pendant le temps d'activités. L'autre professionnel reste au sol et disponible pour les enfants, garantissant ainsi une continuité et une stabilité pour eux. Les enfants ont le choix soit de jouer en jeu libre, soit de se reposer, soit de participer à l'activité ou même tout simplement d'observer. Vers 11h, avant le repas, un temps plus calme est souhaité pour permettre aux enfants une transition en douceur entre le temps d'activité et de repas. Les professionnels peuvent proposer un temps d'histoires, de chansons, de relaxation, etc. Ensuite les enfants sont invités à se laver les mains. Lorsque les repas sont prêts les enfants sont invités à passer à table. A la fin du repas, un temps calme est proposé en même temps que la préparation pour la sieste. A leur réveil, les enfants peuvent profiter d'une activité ou d'un temps de jeu libre avant le goûter. Sur les temps de départs des enfants les professionnels accueillent les parents tout en restant attentives aux besoins des enfants qui restent.

(Le déroulement des temps forts de la journée comme les activités ou les repas seront détaillés dans une autre partie. Ce déroulement type reste une trame. Les professionnels adaptent la journée en prenant en compte l'état psychique et physique des enfants).

c) Le départ

Lors du départ d'un enfant, le professionnel veille à garantir le bon déroulement des retrouvailles. Après ce temps, souvent chargé en émotions, le professionnel échangera avec le parent sur la journée de son enfant. Le but de ces transmissions est de décrire au parent la journée de **SON** enfant. Les transmissions sont donc individualisées, l'enfant est nommé. Le professionnel peut faire intervenir l'enfant dans ce temps, pour qu'il raconte ce qu'il l'a marqué dans sa journée. Des petites anecdotes viennent ponctuer cet échange. Le parent peut ainsi voir que le professionnel a vu son enfant et l'a différencié d'un autre. En outre, ces transmissions veilleront à être bienveillantes et valorisantes pour l'enfant et son parent.

Les professionnels s'appuient sur les outils de communications (feuille de transmissions journalière, cahier de transmissions, échanges) pour garantir des transmissions de qualité. De même, chaque professionnel peut intervenir pour soutenir son collègue ou pour compléter des transmissions.

IV. La vie quotidienne de l'enfant à la micro crèche

A. Garantir la sécurité affective et physique de l'enfant

La sécurité qu'elle soit affective ou physique est un besoin fondamental pour que l'enfant puisse explorer le monde qui l'entoure. Pour pouvoir évoluer et se développer, le jeune enfant a besoin d'un environnement stable, sécurisant et rassurant. Pour cela, l'équipe veille à ce que l'enfant se sente en confiance.

a) Le respect de l'individualité et rythme de l'enfant

L'enfant est accueilli dans un groupe mais il est important qu'il puisse se sentir individualisé. Le petit nombre d'enfants nous permet la prise en charge de chacun en tant qu'individu à part entière, avec son histoire familiale, culturelle et son propre potentiel (rythme, besoins, compétences, rituels, caractère, tempérament, degré de compréhension, d'acquisition...). Le professionnel considère l'enfant comme un être individuel. Il est appelé par son prénom, choisi par ses parents. La famille est le premier éducateur de l'enfant.

Respecter l'individualité de l'enfant, c'est aussi respecter son rythme de vie. Sans le respect des rythmes fondamentaux, l'enfant risque de subir une perturbation des fonctions essentielles (sommeil, appétit...). En effet, les rythmes biologiques "ponctuent" la vie quotidienne du jeune enfant. Il est donc essentiel qu'un rythme journalier, souple mais existant soit établi au sein de la micro-crèche. L'équipe veille à ce que l'enfant puisse avoir un rythme propre à ses besoins, notamment chez les tous petits. Dans la même logique un enfant qui dort au moment du repas ne sera pas réveillé. Son repas sera conservé et il pourra le déguster quand il sera réveillé.

En ce qui concerne le développement, les professionnels respectent les capacités physiques et cognitives de l'enfant et adaptent leur accompagnement en fonction. Il est important que l'enfant soit acteur de son développement. L'équipe valorise l'enfant dans ses découvertes et met à sa disposition ce dont il a besoin pour se développer. De plus, la démarche de l'équipe consiste en une observation accrue des enfants, qui permet de mieux percevoir les habitudes propres à chacun. En ce qui concerne les activités, notre rôle est de savoir reconnaître les moments les plus favorables afin de ne pas amener l'enfant dans un rythme trop établi qui l'oblige à "faire" au moment où il ne le désire pas. Il semble essentiel d'éviter la confusion entre la micro-crèche et l'école maternelle et de ne pas enfermer trop précocement l'enfant dans un carcan qui nuirait à son épanouissement.

Respecter l'individualité d'un enfant lui permet de pouvoir profiter pleinement des avantages d'un accueil en collectivité tout en sérénité.

b) Portage et verbalisation

L'équipe veille au bien être de l'enfant. Tout d'abord il est important que l'enfant sente la disponibilité d'un professionnel s'il en ressent le besoin. Un enfant intériorisant le fait qu'il peut solliciter le professionnel sera de fait plus rassuré (sans parfois aller au bout de sa démarche). Pour cela, un professionnel reste toujours disponible, au sol, notamment lors des temps d'activités et de transitions.

Le portage permet à l'enfant d'être accompagné et rassuré. Ce portage comporte trois aspects différents : le portage par les bras, le portage par la parole, le portage par le regard. Dans ces trois cas, l'enfant se sent vu, entendu, rassuré. L'enfant se sent exister à travers le regard, les mots ou les bras du professionnel. Cela lui permet de se détacher progressivement de son parent.

Le langage verbal est important pour l'enfant. Dès son plus jeune âge les mots remplissent son espace sonore. La verbalisation permet de mettre des mots sur ce que vit le jeune enfant. En effet, tous les gestes des professionnels (change, déplacement, portage, etc.) sont accompagnés de mots pour que l'enfant puisse anticiper ce qui va arriver. De même, mettre des mots sur les émotions ressenties et exprimés par l'enfant permet au professionnel de lui signifier qu'il l'entend, qu'il le comprend et qu'il va l'accompagner.

Il est, par ailleurs, important de verbaliser (sans excès) de manière positive les initiatives de l'enfant. Parler à l'enfant, c'est le considérer comme un sujet et lui donner le moyen d'être acteur dans son accueil. La verbalisation instaure un climat de confiance entre l'enfant et le professionnel.

Pour son développement, entendre quotidiennement des mots va permettre à l'enfant de les mémoriser, les intégrer et se servir du langage comme moyen de communication.

En ce qui concerne les chutes de l'enfant, elles sont dédramatisées (bien sûr tout est relatif à la gravité de la chute!), l'incident et sa cause lui est expliqué, cette verbalisation lui fait intégrer un obstacle méconnu auparavant. La sur réaction du professionnel peut induire un stress chez l'enfant.

c) Repères

Les repères participent à la sécurité affective de l'enfant. Ils lui permettent de se situer dans le temps et l'espace. Il existe plusieurs types de repères :

- les repères de temps : l'enfant a besoin d'anticiper ce qu'il va vivre. Ainsi, des moments sont ritualisés pour permettre à l'enfant de se situer chronologiquement et permettre des transitions en douceur: les temps de chansons, le lavage des mains, le repos, vont ainsi ponctuer les journées de l'enfant.

- les repères de lieu : l'enfant va pouvoir se situer les lieux dans lesquels il va évoluer. Les professionnels accompagnent et sécurisent l'enfant pour qu'il puisse les identifier et s'y sentir bien.

- les repères de personnes : les professionnels sont des repères essentiels pour l'enfant. Au fur et à mesure il identifie les différentes personnes qui s'occupent de lui et le prennent en charge. C'est aussi un repère important pour les parents. Chacun noue une relation de confiance au fur et à mesure de l'accueil.

Par ailleurs, même si l'organisation ne nous permet pas de mettre en place un système de référence soutenu ; nous mettons en place la continuité des soins. En effet, dans la mesure du possible, un adulte s'occupe du repas, du change et du coucher de l'enfant, créant ainsi une continuité et une cohérence pour l'enfant.

- les repères individuels : Les repères individuels regroupent les éléments qui sont propres à l'enfant. Ainsi, le doudou est un repère, une source d'apaisement, lui permettant de faire le lien entre la maison et la micro crèche. Le doudou ou « objet transitionnel » est conseillé pour faciliter la séparation et donner un repère à l'enfant. Il est unique pour l'enfant et l'aide dans une transition du connu vers l'inconnu. L'enfant est libre de l'avoir. Les professionnels l'invite à le poser dans un endroit où il peut lui-même le retrouver. L'équipe réfléchit aussi à des repères visuels individualisés tel que des logos sur les bannettes ou encore des photos etc.

- Les limites : Elles constituent un élément garantissant l'épanouissement de chacun à la micro-crèche. De plus, elles permettent un cadre sécurisant et cohérent pour l'enfant. Pour que cela soit cohérent les professionnels se concertent pour avoir les mêmes règles (on ne tape pas, on ne mord pas, on respecte l'autre, etc.). Par ailleurs, les limites doivent être clairement énoncés et simple pour que le jeune enfant les comprennent. L'enfant est un être social en devenir, vivre en collectivité implique le respect de quelques règles. Avec ces règles l'enfant acquière de l'autonomie, du respect. L'objectif est aussi que l'enfant soit inscrit dans la vie collective : ce sont les prémices d'une socialisation en construction.

B. Les repas

Le repas est un moment fort dans la journée de l'enfant. L'installation des enfants au repas peut être génératrice d'angoisse. Ceci est dû aux mouvements, à l'attente des enfants et parfois à la fatigue de

ces derniers. Généralement les repas commencent vers 11h30 et les goûters vers 15h30. Pour les plus jeunes, l'équipe s'adapte aux rythmes et aux besoins de l'enfant.

L'espace cuisine est équipé pour recevoir des repas en liaison froide par la société Hom'Age services. La livraison s'effectue dans la matinée, les mets étant ensuite répartis puis réchauffés. Un membre de l'équipe ayant suivi une formation spécifique reste en cuisine de la réception des plats au nettoyage complet de l'espace. Ce lieu, source de certains dangers pour l'enfant est fermé par des barrières (normes de sécurité des collectivités). Les termes "interdiction d'y pénétrer" ne sont pas vraiment appropriés puisque les enfants peuvent y aller à certains moments de la journée en compagnie d'un adulte attentif. Cependant cette règle doit être rigoureusement respectée afin qu'aucun incident ne se produise.

L'équipe veille à nommer et à présenter les aliments présents dans l'assiette de l'enfant pour qu'il développe son langage et pour qu'il associe un visuel, un goût, une texture à un mot, un aliment. L'enfant n'est pas forcé à finir son repas s'il ne le désire pas.

a) Le repas des plus jeunes

Pour les nourrissons les repas sont individualisés selon la demande, ils se déroulent dans le calme en pensant au confort de l'enfant et l'adulte, (divans, fauteuils....). La prise du biberon, dans les bras, est un moment d'échange privilégié entre l'adulte et le bébé, il est important de lui parler et de prendre le temps qu'il faut afin de satisfaire son besoin de téter, à son rythme.

La micro crèche suit l'évolution alimentaire de l'enfant. Lorsque la diversification commence nous pouvons lui donner des petits pots à la crèche en fonction des aliments que le bébé aura goûtés avec ses parents (pour éviter tous risques d'allergies). Le repas dans les bras est privilégié. En effet, lors du repas le professionnel portant l'enfant se consacre exclusivement à lui. L'enfant bénéficie donc d'un moment privilégié, immuable et individualisé. De plus, le repas dans les bras permet au professionnel d'adapter sa position en fonction de celle de l'enfant. Le lien professionnel enfant se trouve davantage renforcé. Des cuillères adaptées aux plus jeunes âges sont utilisés. Ce temps est un moment de découverte pour l'enfant, il commence dès son plus jeune âge à découvrir les goûts, les textures.

La maman souhaitant allaiter son enfant pourra venir et s'installer dans un espace calme et adapté que nous aménagerons avec elle. De même, avec toutes les mesures d'hygiène qu'il faudra prendre l'enfant pourra bénéficier du lait maternel remis le matin par les parents aux professionnels. Pour cela, le lait doit être transporté dans un sac isotherme avec un bloc réfrigérant pour ne pas

casser la chaîne du froid. A l'arrivée de l'enfant, un professionnel veille à remettre le lait maternel au frais.

b) Le repas des plus grands

Le repas à table est temps d'apprentissage, d'éveil et de partage. Pour que ce temps soit de qualité, il est pensé et organisé en amont. Les enfants sont prévenus du passage à table et un temps ritualisé en amont est privilégié pour préparer les enfants au temps qui va suivre (temps d'histoire, lavage des mains). L'enfant peut ainsi se représenter ce qui l'attend. Lors du passage à table l'équipe invite l'enfant à poser les jeux et les doudous dans un espace dans lequel il pourra le retrouver. En cas de chagrin, d'inconfort l'enfant aura la possibilité de se réconforter avec son objet transitionnel (doudou, tétine) puis il le reposera. Les enfants sont installés autour d'un mobilier à leur hauteur, choisis pour leur confort et leur sécurité. L'ambiance est calme afin qu'ils apprécient ensemble ce moment de détente où l'on apprend à découvrir le goût, le geste, la texture, les couleurs et le vivre ensemble. L'enfant mange avec ses camarades de jeu ce qui lui permet d'observer, d'imiter, de partager tout en respectant ses pairs.

Le repas est servi dans une assiette compartimentée.

En collectivité, les assiettes compartimentées ont de nombreux avantages:

- L'éveil gustatif : Le repas est un moment de découvertes gustatives et sensorielles. C'est un temps de plaisir et de partage pour l'enfant. L'enfant est concentré sur l'intégralité de son repas : il observe, manipule, goûte, etc. Il commencera parfois par le sucré mais sera encouragé à goûter de tout. L'enfant peut aussi mélanger les saveurs et découvrir de lui-même de nouvelles associations. (Certains enfants n'ayant que le plat sont pressés de passer à la suite et refuse de le manger). De plus, l'enfant a la possibilité de changer d'avis et de goûter un plat qu'il aurait refusé dans un premier temps.
- Le rythme : Chaque enfant mange à son rythme, rapidement ou plus lentement. L'équipe veille à respecter le rythme de chacun. Les assiettes compartimentées permettent à un enfant mangeant plus lentement de ne pas se sentir pressé et évite à celui qui mange plus rapidement de ne pas attendre entre chaque plat.
- L'autonomie : elle est présente sous différents aspects. Tout d'abord l'enfant intègre que son repas est composé de ce qu'il y a dans son assiette, il n'a pas à attendre que l'adulte soit disponible pour lui servir la suite. L'enfant peut goûter de tout seul (ou avec de l'aide s'il en

exprime le besoin). Il peut se servir des différents couverts qui sont à sa disposition, ouvrir son yaourt, manger seul, se laver la bouche et les mains, débarrasser la table s'il en a envie...

Pour que les plus jeunes découvrent aussi par eux-mêmes, un système de doubles cuillères est mis en place pour qu'ils puissent dès qu'ils en ont la capacité, commencer à prendre part activement au repas.

- La disponibilité des professionnels : lorsque tout le repas est à table, les professionnels sont entièrement disponibles pour répondre aux besoins des enfants qui mangent. Les déplacements sont limités garantissant ainsi le calme.

Lorsque l'enfant a fini de manger, un gant est à sa disposition pour qu'il puisse se nettoyer les mains et la bouche. Il peut, s'il le souhaite débarrasser la table.

C. Les soins

En ce qui concerne les soins, la toilette et les changes représentent autant que les repas des moments d'échanges privilégiés. Il existe dans ces instants une réelle interaction adulte-enfant. Le langage doit donc avoir une place importante aussi jeune que soit l'enfant. Il est essentiel de lui expliquer ce qu'on lui fait, de lui parler de son corps, de son environnement. Cette verbalisation lui permet de prendre conscience de lui-même et de ce qui l'entoure, de se sentir actif et pas seulement subissant l'action qui s'opère sur lui. La communication par le regard est tout aussi favorable au bon déroulement de la toilette. Au fur et à mesure, le professionnel invite l'enfant à participer aux changes. Les changes sont notés sur une feuille de transmissions quotidiennes. Les soins sont effectués régulièrement dans la journée afin d'assurer le bien être et le confort de l'enfant. Grâce à l'observation et à la connaissance de l'enfant, l'équipe repère les signes d'inconfort pour lui.

Afin qu'il y ait une cohérence entre l'évolution de l'enfant à la micro-crèche et à la maison, toute nouvelle étape est discutée avec les parents. S'il y a un changement, les parents préviennent les professionnels qui adapteront les soins prodigués. Pour favoriser la prise en compte des changements un tableau récapitulatif est affiché dans la salle de change. Ce tableau indique la taille de la couche de l'enfant, la proposition des toilettes, si il y a un liniment ou une couche spécifique, si l'enfant a besoin d'une couche pour la sieste etc.

En ce qui concerne l'apprentissage de la propreté, le rythme spécifique à chaque enfant est communiqué entre parents et professionnels. Cet épisode se fait en douceur et sans contrainte, une exigence trop affirmée à ce niveau risquant d'opérer un blocage chez le jeune enfant. Le plus

constructif est que cette étape soit à l'initiative de l'enfant. Il est donc essentiel de tenir compte de la maturité de chaque enfant. Par ailleurs, par le biais des livres, des jeux d'imitation, les professionnels familiarisent l'enfant avec le pot, les toilettes. Le professionnel propose à chaque change à l'enfant d'aller sur le pot. Il respecte son choix et est attentif aux sollicitations de ce dernier. L'équipe veille à valoriser les tentatives de l'enfant. L'intimité et la pudeur de l'enfant doivent être respectées ainsi, cet espace offre à l'enfant la possibilité d'être à l'écart du groupe. « Les petits accidents » seront dédramatisés et expliqués à l'enfant.

Les changes sont effectués avec un liniment fourni par la micro crèche. Les parents souhaitant un liniment ou des couches spécifiques peuvent les fournir à l'équipe. Les changes sont effectués avec des gants de toilettes. Les soins participent à la sécurité affective et physique de l'enfant. Pour chaque change, le temps nécessaire est pris pour que ce moment soit profitable et constructif.

D. Le sommeil

Le sommeil est également un des éléments rythmant la journée. Les périodes de sommeil sont aussi importantes que les périodes d'éveil, un bon sommeil permet une bonne santé physique et morale. Lors du sommeil des circuits nerveux se mettent en place ainsi que certaines capacités cognitives (mémorisation, apprentissage, etc.). Lors du sommeil l'enfant grandit, rêve et intériorise ses nouvelles découvertes.

Chaque enfant ayant des besoins différents, il est fondamental de savoir respecter les variations individuelles.

Pour faciliter l'endormissement des enfants, l'équipe veille à un environnement calme, serein et rassurant. Des repères forts permettent à l'enfant de se sentir plus rassuré. Tout d'abord, chaque enfant dispose d'un emplacement précis. Au-dessus de chaque lit, une image est mise pour que l'enfant assimile cet espace comme le sien. De plus, chaque parent installe le lit de son enfant avec des éléments personnalisés (draps, turbulette, peluches, mobile,...) L'enfant aura donc un repère spatial et visuel. Pour s'endormir chaque enfant à ses petits rituels, certains se bercent, d'autres chantonnent. L'équipe respecte les rituels propres à chacun dans le respect du bien être des autres enfants. Pour aider à la perception des besoins de l'enfant, les parents nous transmettent son rythme habituel de sommeil, ses habitudes d'endormissement, (son doudou, sa position, etc.). Tous ces renseignements précieux sont inscrits au-dessus du lit de l'enfant afin que chaque rite d'endormissement soit respecté.

En ce qui concerne l'aménagement de l'espace, nous disposons de trois chambres pour le repos des enfants. L'une d'elle sera attribuée aux bébés. La disposition des lits est modifiable après observation, selon les rythmes et les besoins d'endormissement de chacun. Nous faisons au mieux pour qu'un minimum d'éléments viennent perturber leur sommeil, le cadre est sécurisant et agréable (couleurs douces et mobiles). Les bébés sont couchés selon leur rythme aux premiers signes de sommeil. Les pleurs d'un bébé ne doivent pas être automatiquement interprétés comme un besoin de sommeil. Une observation et une écoute attentive à l'endormissement et au réveil sont essentielles. Un professionnel passe régulièrement pour surveiller le sommeil des enfants. Un interphone permet une surveillance plus accrue. Les volets des dortoirs ne sont pas complètement fermés pour permettre aux professionnelles une surveillance plus accrue.

Une sieste est proposée aux plus grands en début d'après-midi, après un moment de calme et de relaxation introduit par des histoires, des chants, une musique douce.... Un adulte reste présent jusqu'à l'endormissement des enfants. Ils sont levés dès qu'ils se réveillent. En fonction de leurs habitudes les enfants peuvent restés calmement dans leur lit pour se réveiller doucement.

D'autre part un petit coin douillet et intime (coussins, matelas, peluches) est aménagé dans la pièce de vie afin que chaque enfant ait la possibilité de se reposer ou de s'endormir au moment où il le souhaite et donc de favoriser la liberté de sommeil de chacun.

Le temps de sieste est parfois source d'inquiétude pour un enfant. Le sommeil demande une nouvelle fois à l'enfant de faire face à une séparation (qui peut le renvoyer à celle du matin avec son parent). Pour s'endormir l'enfant lâche prise, ce qui n'est pas toujours facile d'autant que le dortoir est différent de l'espace de sommeil qu'il connaît chez ses parents.

Un enfant peut ne pas dormir, soit parce qu'il n'en a pas besoin (pour certains enfants plus grands), soit parce qu'il n'arrive pas à trouver le sommeil. Un temps de repos est tout de même proposé pour qu'il puisse se ressourcer. L'enfant peut se reposer sans forcément dormir. De plus, certains enfants dorment « peu » en apparence mais se repose. Un enfant qui dort 45 minutes peut s'être reposé en plus 1h. Cela lui permet tout de même de récupérer.

Pour des raisons de sécurité et pour permettre à l'enfant d'appréhender le dortoir, les enfants ne seront pas couchés dans le noir complet. Nous disposons dans chaque dortoir de volet roulant permettant de faire varier l'intensité de la lumière en fonction des besoins des enfants. Par ailleurs, nous serons attentifs à faire dormir un enfant dans la salle ou à avoir une surveillance accrue si un enfant présente des signes d'inconfort (fièvre, toux, etc.) ou si l'enfant a besoin d'être rassuré.

V. Eveil de l'enfant

L'importance des cinq premières années de la vie a été largement démontrée (années formatrices et déterminantes pour le développement émotionnel et intellectuel de l'enfant). Il s'agit avant tout pour l'équipe de préserver le bien être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans ce lieu collectif différent de sa cellule familiale. Par le biais du jeu, l'enfant va comprendre le monde qui l'entoure et va construire une relation avec ses pairs. Cependant il est important de noter que l'éveil de l'enfant passe nécessairement par sa sécurité affective, c'est même la base de l'éveil du tout petit. Le professionnel mettra donc tout en place pour créer un lien de confiance et un climat serein pour l'enfant qui au fur et à mesure pourra se détacher de l'adulte pour aller explorer d'autres sources d'éveil. Pour cela un professionnel reste un maximum au sol et guide l'enfant vers les différentes sources de découverte. Il le rassure, échange, interagit, le réconforte, le porte,... Le professionnel est un repère sécurisant pour l'enfant et un partenaire dans sa découverte de l'environnement et du jeu.

Durant cette période d'acquisition le rôle de l'équipe s'appuie sur les points suivants:

- favoriser l'épanouissement de l'enfant dans cette période de découvertes et de tâtonnements, tant au niveau de son propre corps ou du langage, qu'au niveau de ce qui l'entoure. Il est important de l'encourager dans cette démarche, de le valoriser dans ses tentatives, de le complimenter dans ses succès et de le rassurer dans ses « échecs ».
- favoriser sa sociabilité à travers la vie en collectivité, en lui montrant les bienfaits du partage, et en l'aidant à gérer ses rapports avec les autres.
- lui apprendre à s'organiser, le rendre responsable et autonome tout en restant disponible. Autrement dit savoir le guider sans faire à sa place.
- Observer attentivement son évolution et construire à ce niveau un échange avec les parents.
- Le laisser libre d'entreprendre, d'observer, de détourner, de participer ou non à un jeu ou à une activité.

Qu'il soit en activité ou dit "libre" le jeu est toujours à l'initiative de l'enfant. C'est par le jeu que l'enfant va confronter ses désirs, ses frustrations, son imaginaire, sa vision du réel. Dans le jeu l'enfant se construit et aborde des problématiques propres à ce qu'il rencontre dans son développement. Ainsi, l'équipe veille à proposer aux enfants des jeux et des activités variés

correspondant à leurs besoins et à leurs capacités tout en les laissant s'approprier et détourner ce qui est proposé.

A. La motricité libre

La motricité libre est le respect des acquisitions motrices de l'enfant. Cette notion est en lien avec la souplesse, la bienveillance, axes principaux de notre projet éducatif.

Pour un développement harmonieux, nous souhaitons que l'enfant soit acteur de son développement et de ses découvertes. L'enfant a besoin de faire ses propres expériences. Il découvre, apprend, ressent, perçoit et est en interaction avec les autres. Il est donc important que les professionnels autour de lui, lui permettent d'expérimenter librement. La motricité libre c'est valoriser l'enfant dans ses initiatives et l'aider dans ses objectifs. Tout en accompagnant l'enfant, les professionnels lui laissent la possibilité de décider lui-même de son propre corps, de ses mouvements, de ses actions, des objets qui l'entourent. A son niveau, il commence à être responsabilisé. Pour les plus petits, la motricité libre se traduit par le respect du rythme du développement de chaque enfant. Ainsi, nous ne mettons pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquis et dont il ne sait pas se défaire. Ainsi, l'enfant découvrira à son rythme en toute sécurité ses capacités motrices.

Les espaces de la micro-crèche sont pensés pour que l'enfant puisse accéder à des jeux variés et des activités sans avoir à solliciter l'adulte.

Par ailleurs, nous proposons à aux enfants de rester pieds nus. En effet, la plante des pieds de l'enfant est équipée de capteurs sensoriels. Dès les premiers mois, pieds nus sur le tapis, l'enfant sent les reliefs du sol, les textures (tapis en tissus, plastifié, etc.). Cela lui procure des plaisirs et des découvertes sensori-motrices. D'autre part, le pied nu permet aux différents muscles qui soutiennent sa cheville de s'étirer et de se contracter en fonction des différentes positions qu'il adopte. Plus tard, à l'âge des premiers pas, la force musculaire et la stabilité de l'enfant s'en trouvent très nettement améliorées.

D'autre part, l'équipe est attentive au bien-être de l'enfant, s'assurant de son confort tout au long de la journée, et si parfois les pieds nus de l'enfant nous semblent froids, nous remettons les chaussettes

La motricité libre c'est également laisser l'enfant s'exprimer et libérer ses émotions : peur, joie, chagrin, colère... Et le rôle de l'adulte est d'être disponible pour « entendre », comprendre le

ressenti de l'enfant et « expliquer » si besoin. Ainsi, nous veillons à ce qu'un professionnel soit un maximum au sol pour accompagner petit et grand.

De même une grande place est laissée au jeu libre, où l'enfant peut librement se questionner, détourner et expérimenter.

B. Jeu libre

"Le jeu est le travail de l'enfant"

L'équipe veille à varier les jouets à disposition pour que l'enfant puisse trouver ce qu'il désire. Les propositions de jeux mis à disposition par les professionnels sont motivées par l'observation faite des enfants, de leurs besoins, de leur goût, etc.

Pour faciliter le jeu libre, des coins de jeux fixes et thématiques sont aménagés (garages, imitations, constructions, etc). Les jeux sont libres de circuler dans les différents espaces, mais l'enfant pourra les ranger et les retrouver à cet emplacement lorsqu'il en a besoin. L'enfant peut ainsi se repérer facilement dans l'espace que lui offre la micro-crèche.

L'enfant est libre de détourner le jeu qu'il utilise de sa fonction première. (Une courgette peut devenir un téléphone, un Duplo devient un élément de dinette...). L'enfant construit son jeu tout en intellectualisant et intériorisant le monde lorsqu'il joue.

Pour que le jeu soit propice à l'enfant, le positionnement du professionnel est important. Le professionnel garantit le déplacement libre et sécurisant (physiquement et affectivement) des enfants dans l'espace. Ainsi, au moins un professionnel se tient au sol pour faciliter les interactions et reste disponible aux demandes des enfants. L'adulte favorise la vie sociale de l'enfant, en lui apprenant à partager, en l'aidant à gérer ses émotions et ses rapports avec ses pairs.

Le professionnel fait découvrir à l'enfant l'intérêt du jeu en jouant avec lui et en lui présentant l'ensemble des coins jeux, il l'aide à ranger, à respecter le matériel et ses pairs. Pendant le jeu, le professionnel est un partenaire pour l'enfant, la confiance et le lien entre les deux se renforcent. L'équipe répond aux sollicitations des enfants dans leurs jeux tout en veillant à ne rien dénaturer.

C. Les activités d'éveil

a) Les temps d'activités

Les temps d'activités rythment la journée de l'enfant. Vers 9h30, après un temps de regroupement, une activité est proposée aux enfants. Ces derniers sont libres d'y prendre part ou de rester en jeu libre. Ils peuvent rejoindre l'activité en cours si cela ne gêne pas son bon déroulement. L'accueil en micro crèche permet à la fois de proposer des temps à l'ensemble du collectif, en petit groupe ou bien en individuel. Cela dépend de la nature de l'activité, de l'ambiance du groupe et des besoins des enfants.

Certaines activités sont prévues en avance pour permettre aux professionnels de s'organiser tant dans la préparation en amont que dans la mise en place de l'activité. En fonction de leurs observations, les professionnels varient les activités et proposent ce qui leurs semblent le plus adaptés. Il est important que les activités proposées soient variées pour qu'elles permettent aux enfants d'exercer leur créativité, leur motricité fine, leur logique, etc. La même activité peut être adaptée en fonction de l'âge et de la capacité de chaque enfant (peinture à table, debout, au sol, etc.). A la fin des temps d'activité, le professionnel en charge de l'activité range et nettoie l'espace si nécessaire. Les enfants peuvent aussi aider à ranger. Par le biais du rangement, l'enfant acquiert plus d'autonomie, le respect du matériel et intègre facilement la fin de l'activité grâce à une transition en douceur. Le rangement reste une activité ludique pour l'enfant.

Une table et quelques chaises sont installées dans la salle de vie et constituent un lieu propice aux activités manuelles et cognitives: dessin, bricolage manuel, découpage, collage, puzzle. Les activités eau, sable, terre, peinture, pâte à modeler sont régulièrement proposées car elles sont indispensables à la découverte des éléments, de l'espace. En outre, ces activités sensorielles permettent à l'enfant d'intégrer la limite de son corps, ainsi que de tester les matériaux proposés dans la limite du respect des autres et du matériel. Les jeux moteurs ou d'expressions corporelles sont régulièrement proposés aux enfants pour qu'ils puissent se dépenser, développer leur coordination et leur motricité globale.

Des activités peuvent être proposées à d'autres moments de la journée en fonction des observations des professionnels.

b) Les temps de lectures et de chansons

Ces temps sont des moments de partage pouvant intervenir sous différentes formes. Des temps de lecture ou chansons sont proposés aux collectifs (regroupement). Ils permettent une transition en douceur entre des moments forts de la journée. Ils sont ritualisés ce qui permet un

repère fort pour que l'enfant puisse se repérer dans le temps. Ces temps sont annoncés par les professionnels qui proposent aux enfants d'y participer. Il n'y a pas d'obligation, un enfant peut écouter et participer aux temps de chansons même s'il se situe un peu plus loin dans la salle. Le but est de rendre ce temps attractif pour obtenir l'adhésion de l'enfant. Néanmoins, l'enfant qui ne souhaite pas participer à ce temps ne vient pas déranger les autres enfants.

D'autres temps collectifs de chansons et de lecture peuvent avoir lieu dans la journée soit en tant qu'activité organisée par le professionnel soit à la demande des enfants. Des temps individuels peuvent aussi être proposés, sollicités par l'enfant ou proposés par l'adulte.

Les livres présents se veulent variés pour aborder des thèmes différents. Ainsi l'enfant peut trouver des imagiers, des livres sur la séparation, les émotions etc. Certains livres sont à la disposition des enfants et d'autres sont utilisés avec l'accompagnement d'un professionnel (notamment les livres fragiles).

Les chansons sont elles aussi variées, des chansons rythmées et à gestes permettent aux enfants d'observer, de reproduire ceux de l'adulte. D'autres chansons plus calmes, permettent d'apaiser l'enfant et de faciliter le retour au calme.

c) L'éveil dès le plus jeune âge

L'activité n'est pas exclusivement réservée aux plus grands, dès le 1^{er} âge les bébés découvrent leur corps et le monde qui les entoure. Les stimulations introduites par l'adulte sont donc essentielles. Elles sont diverses :

- La stimulation auditive par le chant, la voix de l'adulte qui s'adresse à lui, la musique, les bruits.
- La stimulation visuelle par la présentation d'objets, de jouets de couleurs différentes.
- La stimulation tactile par le toucher de matières différentes, le doux, le lisse.
- La stimulation olfactive par la perception de différentes odeurs.

Les bébés aiment également beaucoup les jeux épidermiques. La gymnastique et la psychomotricité sont régulièrement proposées à la micro-crèche.

D'autre part, le parcours lit-transat, transat-lit est évité au maximum afin que l'éveil du bébé soit favorisé. Le bébé sera sur le tapis d'éveil sécurisé par la présence et l'encouragement des

professionnels. La libre motricité de l'enfant est importante. Ainsi le professionnel laissera l'enfant découvrir par lui-même les différentes positions qu'il peut acquérir en fonction de ses capacités motrices. Ainsi, les professionnels n'assièront pas un enfant qui n'a pas acquis cette stature, évitant de le mettre dans une position inconfortable et peu rassurante dont il ne peut se défaire lui-même.

d) Le jardin

Les enfants peuvent aussi profiter d'un espace extérieur, ouvert sur la pièce (lorsque le temps le permet). A l'extérieur des jeux moteurs sont à disposition (vélos, toboggan). L'équipe peut aussi installer des jouets à l'extérieur tels que des jeux de constructions, de la dinette etc. La libre circulation des enfants et des jeux permet de garantir une sécurité affective et ainsi répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'enfants. Ces derniers peuvent profiter de l'espace extérieur sans crainte de ne pouvoir revenir dans la salle de vie ultérieurement. Cet espace permet aussi au plus grand de se défouler, de courir sans risquer de déranger les plus jeunes.

Depuis le printemps 2021, un projet autour du potager est mis en place. Pensé et initié par une professionnelle passionnée de jardinage, il inclu aujourd'hui toute l'équipe. Après une première année de mise en place, le potager est maintenant dans l'enceinte du jardin, clôturer et accueille différents bacs et espaces pour permettre la culture de différents fruits et légumes tel que des fraises, des tomates, des framboises, des courgettes,... Les enfants peuvent ainsi planter, arroser, récolter, observer et déguster leurs productions. Outre le fait que ce projet s'inscrit dans celui du développement durable, il permet aux enfants de s'éveiller à la nature, de développer leur motricité fine et leurs différents sens.

D. Langage

Pour garantir la sécurité affective de l'enfant et favoriser le développement de son langage, les professionnels mettent des mots sur tous leurs gestes. Le déroulement de la journée, ce que vit l'enfant, tout lui est expliqué. L'enfant ainsi baigné dans le langage va peu à peu identifier, interioriser et mettre en mot. Dans un premier temps, il va souvent montrer du doigt pour exprimer ce qu'il désire. Le professionnel reprend la demande de l'enfant en l'énonçant. De même, lorsqu'un enfant commencera à pouvoir s'exprimer, le professionnel le laissera un maximum mettre en mot sans terminer sa phrase pour le laisser développer son langage

(vocabulaire, élaboration d'une idée). Néanmoins il ne le laissera pas en difficulté et l'adulte valorisera ses tentatives d'expressions.

Par ailleurs, certaines activités sont mises en place pour l'enrichissement du vocabulaire. Les chansons ou les livres par exemple permettent à l'enfant d'associer des gestes, des images à des mots. D'autre part, lors des activités de la vie quotidienne l'enfant va associer des mots à des objets, des couleurs par exemples.

E. Autonomie

La micro-crèche est un lieu où l'enfant peut au fur et à mesure exercer son autonomie. L'autonomie progressive de l'enfant est valorisée. Le plaisir de faire par lui-même est encouragé. L'enfant est acteur de ce qu'il se passe pour lui. Sans obligation, ces gestes permettent à l'enfant de grandir avec le plaisir d'être actif.

L'autonomie se traduit par différentes façon dans tous les moments du quotidien en voici quelques uns :

- Le rangement : les enfants apprennent à ranger leurs jeux en compagnie d'un adulte avant les repas ou autres moments (activités, espaces encombrés, etc.). Le rangement peut aussi concerner une activité, le jardin etc. Pour donner un aspect ludique au rangement une petite chanson peut être ritualisée.
- L'habillage/déshabillage/ le change : l'adulte propose, accompagne et aide l'enfant dans la volonté de prendre part à ces moments. L'enfant devient acteur et intègre motricité fine et limites de son corps.
- A table : C'est un des moments d'éveil où l'enfant acquiert une grande autonomie, il manipule, prend sa cuillère, mange seul, se lave avec un gant, se sert, débarrasse... l'équipe veille à ce que l'enfant puisse avoir le temps d'être autonome pendant le repas.
- L'imitation : Par l'imitation l'enfant intègre les codes sociaux et rejoue des scènes du quotidien. Il va aussi avoir envie de faire « comme l'adulte ». Souvent les enfants ont aussi envie de faire pour de « vrai » (débarrasser la table par exemple ou encore donner un doudou).
- Le jeu : le fait de laisser l'enfant choisir son jeu et de le laisser le détourner s'il le souhaite lui permet d'affiner ses goûts, ses questionnements et de s'affirmer dans ses choix sans être dépendant du professionnel.

Ces gestes du quotidien permettent au jeune enfant de grandir avec le plaisir de faire par lui-même. La confiance de l'enfant grandit en sentant que le professionnel approuve son désir d'autonomie. Il est responsabilisé.

La participation des grands aux soins des petits n'est ni empêchée ni sollicitée. L'intérêt d'un grand pour un bébé est accompagné par un adulte pour permettre que cela soit propice à chacun dans le respect de tous.

VI. *Rôle et positionnement professionnel*

A. *Savoir être et savoir faire*

Les professionnels disposent de différents savoirs faire propres à leurs diplômes et leurs expériences. Ces savoir-faire sont mutualisés pour permettre une complémentarité dans l'équipe. De plus, les compétences de chacun sont mises au travail pour continuer d'évoluer, pour s'adapter et se remettre en question.

a) L'observation

L'observation est un axe important du projet. Observer, c'est porter un regard sur l'enfant, être attentif à ses comportements, à ce qu'il ressent, à ses interactions avec les autres enfants mais aussi les adultes. Observer permet à l'équipe :

- De se distancer de ses représentations pour accueillir l'enfant et sa famille de façon individualisée et sans jugement
- D'acquérir une meilleure connaissance de l'enfant, de le comprendre, et ainsi de mieux répondre à ses besoins et ses envies.
- De suivre le développement et l'évolution d'un enfant dans ses acquisitions et ses relations sociales...
- De prévenir en repérant des points ou des situations qui questionnent, de les mettre en commun et de réfléchir ensemble en équipe aux diverses actions qui pourront éventuellement être mises en places.

Les observations vont nourrir et étayer le travail de réflexion des professionnels en leur donnant ainsi la possibilité d'ajuster au mieux leurs pratiques professionnelles pour répondre aux besoins des enfants. En effet, l'observation permet une cohérence des pratiques professionnelles et une meilleure cohésion d'équipe. Observer, c'est aussi porter une attention particulière à l'enfant et à ce qu'il entreprend. Ce regard accompagnateur est sécurisant et dynamisant pour l'enfant, ainsi il peut découvrir et expérimenter sereinement sous le regard complice de l'adulte.

b) L'écoute

Complémentaire de l'observation, l'écoute est une qualité importante. L'équipe est vigilante aux manifestations et expressions de l'enfant. L'adulte peut donc mieux répondre aux besoins de l'enfant, tant au niveau de son développement, de son rythme, de sa personnalité, de sa place dans le groupe que de ses émotions...

Un enfant écouté est un enfant sécurisé car il sent et sait que le professionnel peut être disponible pour l'accompagner et surmonter d'éventuelles difficultés.

c) La bienveillance

Présente dans l'ensemble des actions menées envers le jeune enfant et sa famille, la bienveillance implique un accueil dans le respect, la souplesse et la valorisation. Cela se traduit par une intention, une attitude positive constante pour l'autre (enfant, parent, professionnel). Les professionnels traduisent la bienveillance par une valorisation des acquisitions. L'équipe fait preuve d'empathie et d'adaptabilité.

La bienveillance, c'est aussi garder à l'esprit que l'enfant accueilli est un tout petit. Il intègre au fur et à mesure les codes sociaux mais n'est pas en mesure de tout comprendre. C'est au professionnel de le guider dans ce qui lui est permis de faire ou de ne pas faire. La bienveillance passe aussi par la manière de s'exprimer : ton, mot utilisé, etc. Par exemple, un enfant ayant fait une « bêtise » : l'équipe reprend l'enfant par rapport à son acte, pas par rapport à sa personne (il n'est pas méchant, l'acte n'est pas acceptable pour telle et telle raisons). De plus, aucun geste, ni mot "violent" ne sont tolérés de la part des adultes en réponse à une « bêtise ».

Pour un accueil bienveillant, un cadre sécurisant est nécessaire. Comme nous avons vu précédemment ce cadre regroupe l'ensemble des actions menées envers l'enfant et des repères stables mais individualisés (respect du rythme, limites).

B. Communication

a) Les transmissions entre professionnels

Pour un travail et un accompagnement cohérent une bonne communication est nécessaire. Elle permet d'éviter les incompréhensions et de travailler dans un cadre commun avec les mêmes objectifs. Cela contribue à une volonté d'améliorer la qualité d'accueil. Pour que la communication soit fluide des outils de communications sont en places. Nous distinguerons deux formes de transmissions : les transmissions verbales et les transmissions écrites.

Dans un premier temps, nous allons aborder la communication écrite, plusieurs outils sont mises en place. Pour l'accueil journalier des enfants une feuille quotidienne de transmissions est mise en place regroupant les enfants présents sur la journée. Elle permet de faire le lien entre la maison et la crèche, puis le soir entre la micro crèche et la maison. Les professionnels y inscrivent tous les renseignements relatifs à l'accueil de l'enfant (ateliers, change, sommeil, repas, etc.). Cette feuille fluidifie les actions entreprises par le personnel accompagnant et permet d'éviter les oublis lors des transmissions du soir. A son arrivée dans la micro-crèche, le professionnel se renseigne par le biais de cette feuille (et par les transmissions orales de ses collègues), sur l'état des enfants et sur ce qu'ils ont vécu durant le début de journée.

De plus, l'équipe tient à jour un cahier de transmissions où elle note chaque information importante (congés enfants, maladie, appels reçu, informations de parents, changement de rythme). Toutes informations importantes doit être remontées et relayées rapidement.

Les informations recueillies par les professionnels lors de l'adaptation sont renseignées sur une feuille prévue à cet effet. Ces informations sont régulièrement remises à jour et complétées. Les feuilles d'adaptations des différents enfants sont regroupées dans un classeur accessible facilement.

La communication verbale regroupe les échanges quotidiens et les réunions. A tous moments les professionnels échangent sur l'état des enfants, leurs observations,... Il est fondamental qu'un professionnel du matin fasse le lien avec ceux du soir pour assurer une prise en charge optimale de l'enfant.

b) Les réunions

D'autre part des réunions d'équipe régulières (et dès que nécessaire) sont tenues, permettant une discussion ouverte entre les permanents, l'extériorisation des tensions (organisation, relationnel...) et la recherche commune d'une solution favorable. Cette réflexion commune favorise la prise de conscience des responsabilités de chacun et une cohérence au sein de l'équipe, éléments essentiels pour le bien être des enfants. Elle permet également le réajustement du projet pédagogique. Ces réunions peuvent être préparées en amont pour anticiper les « ordres du jour ». En réunion, la parole est libre, respectueuse et fluide. Les réunions sont des temps où chacun peut s'exprimer sans peur d'être jugé. Ces réunions peuvent avoir lieu en journée ou de façon ponctuelle le soir.

Des temps d'échanges individuels peuvent aussi avoir lieu entre l'éducatrice de jeunes enfants et un autre membre de l'équipe pour aborder divers éléments (projets, difficultés, enfants, etc.).

Des réunions plus élargies se font avec la participation des parents qui peuvent également apporter leurs suggestions et évoquer des problèmes éventuels. Cela donne lieu à des échanges constructifs qui permettent d'avancer ensemble vers un même but : le bien être de l'enfant.

C. Hygiène et sécurité

En ce qui concerne les adultes, les règles d'hygiène et de propreté doivent être rigoureusement respectées et appliquées, (lavage des mains réguliers et obligatoirement avant et après chaque change, désinfection des tapis de change après chaque utilisation). Ces règles d'hygiène fondamentales sont affichées dans la micro-crèche afin de sensibiliser au maximum tous les intervenants auprès des enfants.

Une tenue adaptée et des chaussures adaptées sont aussi demandées pour garantir l'hygiène et la sécurité de tous.

D. Accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires est personnalisé en fonction des objectifs de stage. Une convention est signée entre les écoles et l'association. Une charte d'accueil est présentée en début de stage. Une visite des lieux et une explication complète du fonctionnement sont à prévoir avant le début du

stage. Au début du stage, un temps d'observation est demandé pour que le stagiaire puisse intégrer le fonctionnement de la structure et que les enfants puissent faire sa connaissance.

Un suivi régulier et des mini-bilans sont menés durant la période pour aboutir à la fin de stage à un rapport complet.

VII. Activités extérieures et partenaires

A. La ludothèque

L'association a ouvert une ludothèque et possède un ludo-bus. Une fois tous les quinze jours, la ludothèque se déplace et apporte des jeux ou du matériel pédagogique au sein de la micro-crèche. Ces séances sont travaillées en amont et peuvent suivre des thématiques mis en place par l'équipe.

B. Le Relais Petite Enfance

Depuis, septembre 2021, la micro-crèche et le relais propose une fois par trimestre un temps d'atelier commun. Ces ateliers sont pensés en amont et travaillés en équipe pour permettre un temps ludique et de rencontre.

En septembre 2023, le RPE et la micro-crèche travailleront en lien pour les pré inscriptions des familles qui souhaiteraient une place au sein de l'établissement. Les familles cherchant un mode de garde sont aussi renseignées sur les différentes missions du RPE et sur les différents choix de mode de garde de la commune.

C. La Bibliothèque

La micro-crèche peut emprunter régulièrement des livres à la bibliothèque de la commune. Cela permet aux enfants de bénéficier de livres variés et choisis en fonction de leurs besoins et leurs centres d'intérêts. Pour les professionnel, l'emprunt de livres est un appui pour mettre en place

différents projets ou pour les approfondir (ex : livres sur l'alimentation ou sur les fruits et les légumes pour le potager).

D. Les partenaires institutionnels

Sans l'appui, l'aide et l'accompagnement de divers partenaires, l'association et la micro-crèche ne peuvent fonctionner comme elle le fait aujourd'hui. Régulièrement nous sollicitons et nous rencontrons ces organismes :

- La Protection Maternelle et Infantile (PMI) : le médecin de PMI donne son autorisation à l'ouverture et au maintien de l'agrément de la structure. Pendant les trois ans qui suivent l'ouverture, le médecin veille lors de la visite de contrôle annuelle au respect des normes d'hygiène et sécurité, vérifie la composition de l'équipe de professionnels et conseille en termes d'aménagement des locaux. Il a un rôle de prévention de santé publique. La directrice se concerta avec le médecin de la PMI sur le projet d'établissement et pédagogique. Après ces visites sont organisées tous les 3 ans.
- La référente santé : veille à l'application des mesures préventives d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou épidémiques. Elle définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence. Elle organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence. Elle assure les actions d'éducation et promotion de santé suite à des visites médicales annuelles auprès des enfants accompagnés de leurs parents. Elle établit les PAI en lien avec les préconisations, ordonnance du médecin de l'enfant et forme l'équipe à sa mise en application. Elle permet de faciliter l'intégration d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.
- La municipalité de Saint-André-Sur-Orne participe financièrement à l'accueil des enfants de la commune en versant une participation annuelle calculée en fonction des heures de présence des enfants. L'Association travaille en étroite collaboration avec la ville de Saint-André-sur-Orne pour la réalisation de ce projet mais également pour l'ensemble des informations concernant la vie de la commune et sur les familles qui pourraient bénéficier des services de l'Association.
- La CAF du calvados conventionne la PSU et participe également financièrement en fonction des ressources des familles et du temps de présence de l'enfant. L'association s'engage afin de

bénéficier de cette prestation à suivre les recommandations CNAF (application d'un barème PSU, fournir des repas, des couches...).

- Nous accueillons parfois quelques familles dépendant de la MSA, une convention est mise en place afin de percevoir au même titre qu'avec les familles "CAF" une participation sur le temps horaires réalisés par l'enfant.

E. Des partenariats en projet

Nous souhaitons pouvoir établir des partenariats avec les établissements de Saint-André-Sur-Orne tel que le RAM, l'école...

La micro-crèche est implantée dans la commune de Saint-André-Sur-Orne, il paraît important que l'ensemble des acteurs et associations de la ville travaillent ensemble pour que les enfants et leur famille s'épanouissent dans la vie communale et qu'ils aient envie de s'investir dans les projets.

De plus, les enfants doivent pouvoir se rencontrer avant même l'entrée à l'école maternelle qu'ils soient accueillis au sein de la micro-crèche, chez une assistante maternelle ou qu'ils soient gardés par leurs parents. Ainsi des temps d'animations peuvent être pensés en commun comme : le carnaval, une animation de Noël, une intervention musicale, ...

Des sorties pourront être organisées aux beaux jours : promenade dans la commune, à la médiathèque, voir les jardins communaux... Le but : faire découvrir d'autres horizons et familiariser les enfants avec les règles de sécurité inhérentes aux promenades extérieures. L'éducatrice de Jeunes enfants pourra organiser également au mois de juin, une ou plusieurs rencontres au sein de l'école maternelle avec les grands de la micro-crèche afin de créer une adaptation en douceur.

Conclusion

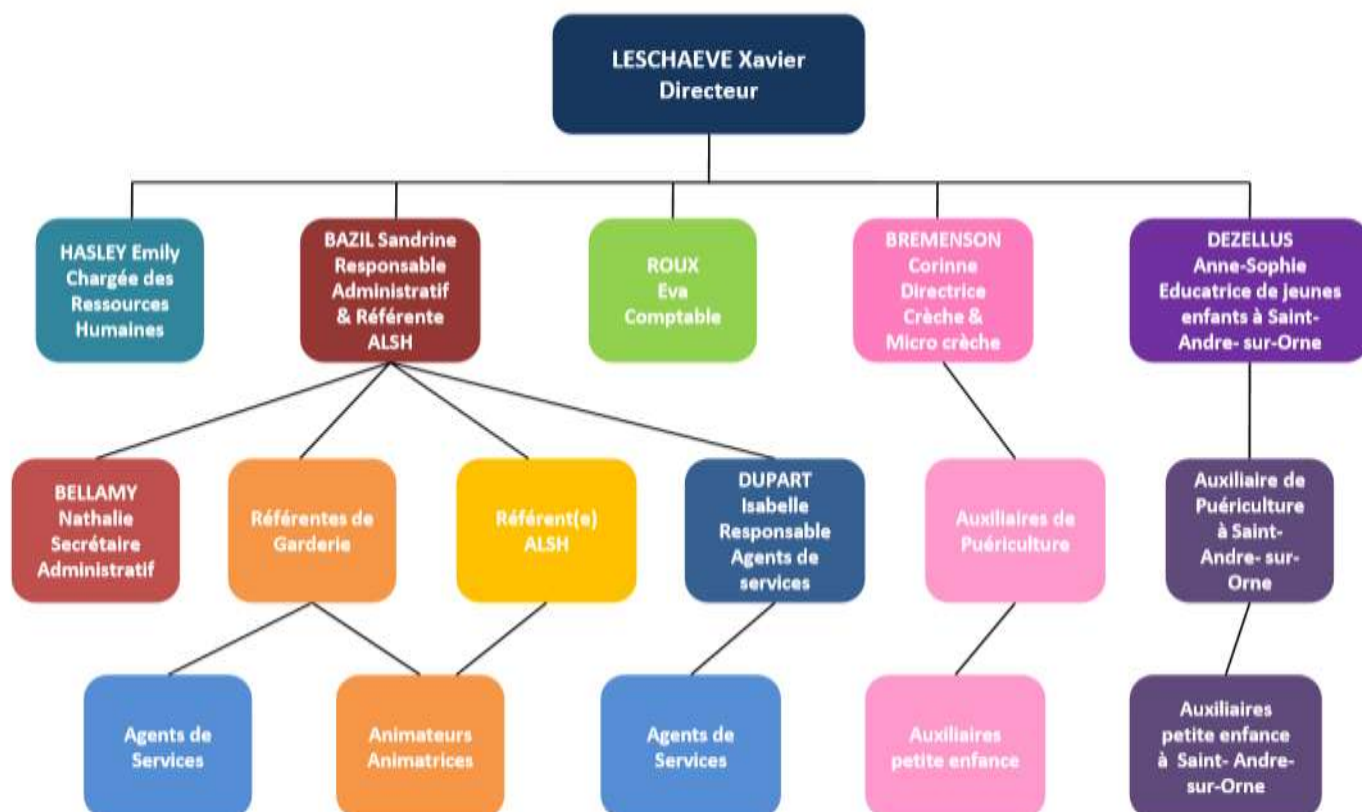
Ce projet pédagogique ne présente en aucun cas un aspect définitif et immuable, c'est un outil de base permettant la cohésion d'une équipe. Il reste ouvert à tous et est source d'échanges et de discussions. Il permet une fluidité, une meilleure communication et la cohérence des pratiques garantissant un cadre sécurisant pour les enfants, les parents et les professionnels. Si les grands axes

tels que la bienveillance, la souplesse, la sécurité affective, l'observation, le portage, la motricité libre, sont les piliers de ce projets, nous pouvons en fonction des années, des parents, des professionnels agrémenter ce projet d'établissement avec d'autres projets.

Parents et professionnels sont invités à faire part de leurs questionnements et de leurs éventuelles suggestions instaurant ainsi un dialogue essentiel qui permet la cohésion des différentes personnes intervenant auprès du jeune enfant. Ce projet s'ajuste en fonction des problématiques rencontrées et des évolutions de la structure.

Annexe 1 : Organigramme de l'association « La Ronde des Bambins »

Organigramme de La Ronde des Bambins



III) Projet social et développement durable

I) Projet social

La Micro-crèche la Cabane des P'tits Mous située à Saint André sur Orne est gérée par une association Loi 1901 : « La Ronde des Bambins », association formée en 1988 par des parents caennais désireux de créer des structures pour jeunes enfants, qui les aideraient à gérer plus aisément les contraintes de la vie active.

La Ronde des Bambins créa la Crèche Nuage en Avril 1991 après avoir ouvert un centre de loisirs et compte aujourd'hui 13 garderies périscolaires en écoles maternelles et primaires, deux micro-crèches PSU et également une ludothèque.

L'équipe municipale de la commune de Saint André sur Orne a constaté des besoins relatifs à l'accueil des enfants de moins 3 ans, la Mairie a donc pris contact avec l'Association La Ronde des Bambins. Un réel partenariat s'est créé dès nos premières rencontres. Après une étude plus poussée sur le territoire nous avons pu en déduire que la Commune de Saint-André-sur-Orne qui est située à 10 kilomètres de Caen, compte aujourd'hui 1425 habitants, est en pleine expansion. Récemment 80 maisons sont sorties de terre, un nouveau lotissement de 70 logements est en cours d'aménagement. Les maisons anciennes des années 70 trouvent facilement acquéreur près d'une population jeune.

La Commune de Saint-André-sur-Orne a rejoint la Communauté Urbaine de Caen au 1er janvier 2017. Elle a la compétence « Petite enfance ».

Actuellement l'offre de garde est assurée sur ce territoire par 16 assistantes maternelles agréées au 31 décembre 2022 dont 11 en activité actuellement, 4 de ces assistantes maternelles vont partir à la retraite. La commune de SAINT- ANDRÉ-SUR-ORNE n'a pas de demande d'agrément en cours (aucune demande depuis 2018). La commune de SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE n'a pas d'offre de garde collective.

La création d'une micro-crèche a été décidée dans la perspective de conforter la politique Enfance- Jeunesse de la Commune. Le besoin ainsi identifié a été rapproché des différents modes de garde collective, des capacités d'accueil, des taux de remplissage règlementaires. Une micro-crèche est de la sorte apparue comme la structure la plus adaptée aux besoins et caractéristiques du territoire.

Les principaux objectifs recherchés sont de :

- Renforcer l'offre de garde sur notre territoire.
- Renforcer l'attractivité du territoire en développant une offre de service en direction des familles.
- Répondre à la diversification des besoins des familles en proposant une offre de garde alternative, en mode collectif.
- Favoriser la mixité sociale en facilitant l'accès aux familles par un allègement de leurs contributions financières d'où une éligibilité de l'accueil à la PSU.

II) Participation des familles

➤ Participation financière

Quel que soit le type d'accueil, les parents sont tenus au paiement d'une participation forfaitaire, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales selon la lettre circulaire PSU n°2014-009.

Elle varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond.

La tarification appliquée aux familles comprend les frais d'accueil ainsi que la fourniture des repas et des couches par la structure. Dans un souci d'équité de tarification vis-à-vis des familles, il ne peut être appliqué de supplément pour les repas ou les couches fournis par la structure ou de déduction pour les repas ou les couches apportées par les familles.

Les tarifs sont recalculés chaque année au 1^{er} Janvier en fonction des barèmes Cnaf.

Pour les parents ayant un enfant porteur d'handicap, même si ce n'est pas l'enfant accueilli, le tarif sera minoré (suivant tableau taux d'effort de la Caf). La Caf conventionne la PSU et verse une prestation financière à cet établissement, en complément de la participation financière demandée aux familles.

➤ Participation à la vie de la structure

L'investissement des parents dans la vie de la micro-crèche peut se concrétiser de différentes façons: pour des raisons pratiques nous avons choisi de ne pas faire intervenir les parents en tant que suppléants du personnel permanent de la micro-crèche (afin d'éviter d'être confrontés à la complexité des plannings, et de ne pas imposer un temps obligatoire de présence au moment où les parents mènent eux aussi leur propre activité professionnelle). Cependant, une participation active à la vie de la micro-crèche sera demandée, chaque parent intervenant soit sur des tâches communes, soit dans sa spécificité.

Les parents sont sollicités pour des travaux de bricolages (lit, armoire, étagère,...) ou encore pour l'entretien du jardin. La gestion du linge de vie quotidienne (bavoirs, gants, serviettes) est effectuée par le personnel de la micro-crèche. Le linge spécifique à chaque enfant (change, draps, turbulettes, doudou) est à effectuer par les parents. D'autres familles participent différemment en amenant un savoir faire, une technique qu'ils souhaitent transmettre: Musique, Théâtre, chant, découverte de langues étrangères, communication gestuelle.... Cette libre expression des potentialités de chacun vient enrichir l'environnement de l'enfant au-delà du travail de l'équipe professionnelle. De plus, cela renforce les liens entre enfants, parents et professionnels. C'est aussi un temps propices pour partager un moment ludique avec son enfant dans un espace différent de celui de la maison.

Parallèlement les parents sont accueillis au sein de la micro-crèche lors des événements marquant de l'année, tel que Noël, fête de fin d'année. Lors de ces temps, les parents sont invités à participer à des ateliers (maquillage, déguisement, musique). Lors de ces événements les parents sont mis à contribution pour partager avec les autres familles leur talent culinaire (gâteaux, pique-nique).

D'autres temps de partage entre le trio enfant-parent et professionnels sont en réflexions comme des temps de goûters (appelés souvent café des familles) ou encore des temps d'ateliers avec une thématique. Ces moments sont propices aux rencontres et aux échanges. Ils permettent bien souvent d'aborder certaines difficultés (propreté, sommeil) sous un autre aspect. Toujours dans

une volonté de partage et de renforcer les liens entre parents et professionnels, les ateliers permettent souvent d'apporter différents savoir faire et savoir être et de les mutualiser.

Par ailleurs, les parents sont sollicités afin d'accompagner et de garantir le taux d'encadrement lors des sorties (parc, bibliothèque, visite de l'école). A chaque sortie les parents sont prévenus en amont et ils peuvent s'inscrire pour y participer. (Une autorisation de sortie est également à signer).

Ces moments partagés favorisent les échanges, la complicité et créent des liens entre les différents intervenants dans la vie de l'enfant. Le bénéfice pour l'enfant de fréquenter une collectivité (éveil, socialisation, autonomie) est majoré par l'implication de ses parents dans la vie de la micro-crèche. Ce contexte chaleureux et convivial apporte à l'enfant une image positive de l'établissement dans lequel il est accueilli et dans lequel il peut se représenter la présence de son parent, cela contribue à la sécurité affective de l'enfant.

➤ Disposition prise pour l'accueil des familles dans un parcours de réinsertion sociale

Pour soutenir les familles qui sont inscrites dans un parcours de réinsertion sociale, nous mettons en place une souplesse dans l'accueil. En effet, nous essayons de nous adapter à leurs besoins notamment en ayant une souplesse dans les horaires et en leur permettant d'avoir un planning horaire au mois, ou en accueillant (selon les disponibilités) leur enfant plus tôt ou plus tard (dans la limite des heures d'ouverture de l'établissement). Pour des familles en temps partiels, nous leur proposons les places disponibles lorsque nous en avons. Les familles peuvent accepter ou refuser ces places.

III) Développement durable

L'un des axes du projet éducatif est de sensibiliser les enfants, les familles et l'équipe à l'importance du développement durable.

Les lumières sont majoritairement des lampes à LED, moins énergivores. Elles sont allumées avec parcimonies quand cela s'avère nécessaire. Nous privilégions la lumière naturelle. Dans la salle de

vie, les baies vitrées aident à cet éclairage naturel. Dès que la luminosité le permet les lumières sont éteintes. Nous avons fait installer un va et vient dans le couloir (il y avait une lumière à détection de mouvements) pour éviter que les lampes soient allumées inutilement.

Pour la gestion des déchets plusieurs actions sont mises en place.

Nous effectuons le tri sélectif ainsi les déchets cartons, plastique (recyclable) tel que les bouteilles, les pots de yaourts, etc. sont mis au bac de recyclage.

Nous avons comme projet de mettre un compost pour améliorer la gestion des déchets alimentaires quotidiens. Ce projet est en lien avec celui du potager que nous détaillerons par la suite.

Pour les soins d'hygiène des enfants nous utilisons des gants et des serviettes en coton éponge pour ne pas utiliser de matériel jetable comme des lingettes ou du coton. De même pour le ménage, tout notre matériel de désinfection (lavette, serpillère) est réutilisable après lavage. L'eau du bac du sèche-linge est remise dans le seau de lavage.

Nous effectuons aussi de la récupération pour mettre en place des activités pour les enfants. En voici quelques exemples :

- Jeux d'emboitements avec boîte de lait et gros bouchons
- Les activités autour de la manipulation (feuilles d'automne, marrons, déchirage et collage de papier)
- Réutilisation des cartons de couches pour des activités manuelles.

Nous utilisons aussi des jeux de seconde main, aux normes et en bon état soit suite à des dons soit en rachat (brocante, particulier).

Nous mutualisons certains jeux avec les autres crèches de l'association, comme les parcours moteurs, jeux de société etc. Nous pouvons donc proposer une variété de jeux et d'activités aux enfants et cela donne lieu à une utilisation plus constante de certains jeux sans avoir à les racheter et les stocker. La ludothèque de l'association se déplace une fois tous les quinze jours à la micro-crèche et permet aux enfants de découvrir de manière ludique de nouveaux jeux disponibles à la ludothèque.

Depuis fin 2020, nous mettons en place les « journées sans jouets » une à deux fois dans l'année. Sur ces journées, les enfants peuvent profiter et détourner des objets du quotidien que nous réutilisons comme des boîtes d'emballages, des bouteilles de lait, des cartons, des gros bouchons, des boîtes de beurre, de soins. Nous proposons aux familles de nous ramener ce matériel. Nous

effectuons un lavage avant de les mettre à disposition des enfants. Ces journées sont très appréciées des enfants, qui peuvent détourner, jouer, créer avec des objets du quotidien.

Tout au long de l'année, les enfants ont accès à un grand jardin où ils peuvent profiter d'un cadre verdoyant pendant leur temps de jeux. De plus, les baies vitrées donnant sur le jardin nous permettent d'observer la nature avec eux et de la commenter ensemble (oiseaux dans le jardin, arbres, âne et poules dans le jardin du voisin, etc). Nous demandons aux familles de nous fournir des bottes pour que les enfants puissent avoir accès au jardin plus facilement sur les périodes automnales et hivernales.

Le projet potager a été mis en place par une professionnelle passionnée par le jardinage. En 2021, elle a ainsi mis en place un bac de potager où les enfants ont pu planter, arroser et récolter des tomates et des fraises. Ce projet ayant eu beaucoup de succès, nous avons décidé de le développer sur l'année 2022. Aujourd'hui, le jardin accueille un espace entier, clôturé, où se trouvent deux bacs de potager, un espace pour semer en pleine terre, un framboisier et une étagère pour les plantes aromatiques. Dès le début de la saison les enfants ont pu soit planter directement des plans de tomates, courgette, fraises, soit faire des semi, puis les replanter. Tout au long, de la saison, les enfants sont invités à participer avec l'arrosage, la récolte et... la dégustation. Pour 2023, notre objectif est de mettre en place un bac de compost et un récupérateur d'eau de pluie.

Sur les moyens de locomotions des professionnelles, une personne vient à pied, une autre à vélo, et les trois autres sont obligées de prendre leur voitures (domicile plus éloigné). Les familles peuvent venir à pieds et laisser leur poussette dans le SAS.

IV) Règlement de fonctionnement

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Prévu par l'article R2324-30 du Code de la Santé Publique

I - LE GESTIONNAIRE : L'association La Ronde Des Bambins

Cette structure est une micro-crèche collective à participation parentale, elle ouvrira en septembre 2019.

La micro-crèche est gérée par l'association « La Ronde des Bambins », située 9-11, boulevard Maréchal Lyautey à Caen - 02 31 82 69 87, est arbitrée par les statuts votés lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tient chaque année conformément à la loi 1901 des associations. Les décisions sont soumises à un vote majoritaire, le quota des voix devant être supérieur ou égal à la moitié des membres de l'association. Tout article pourra être revu et aménagé sur décision à la majorité simple des membres du bureau.

Tout parent inscrit à la micro-crèche est membre par obligation, il est tenu d'assister à chaque assemblée générale : un compte-rendu de chaque réunion du bureau ou de l'assemblée générale sera notifié sur cahier officiel. Celui-ci sera à la disposition de chacun à sa demande.

Les commissaires aux comptes sont nommés à l'assemblée générale à l'unanimité. Ils doivent être un nombre de deux et ne font pas partie du bureau de l'association. Les membres du bureau et les commissaires aux comptes ont accès au cahier des comptes.

Des parents fondateurs (membres élus à l'assemblée générale) et la responsable technique de la structure sont chargés de faire respecter le règlement de fonctionnement. Tout article pourra être revu et aménagé sur décision à la majorité simple des membres du bureau.

Un exemplaire de ce document est remis à chaque famille lors de la contractualisation avec un coupon attestant la prise de connaissance de celui-ci qui devra être signé par les parents et remis à la responsable de la micro-crèche.

II - LA STRUCTURE

✓ PRESENTATION

La micro-crèche est située 3B Rue des Canadiens - 14 320 SAINT ANDRE SUR ORNE, elle est agréée par la PMI (Protection Maternelle Infantile), pendant les 3 premières années le médecin de PMI organise une visite de contrôle annuelle ensuite l'agrément est reconduit tous les 3 ans. Cette micro-crèche est réservée aux enfants de 3 mois à 6 ans (2mois et demi avec la période d'adaptation). Le nombre maximum d'enfants est fixé à 10 par jour.

La micro-crèche accueille les enfants de 7 heures 00 à 18 heures 30, du lundi au vendredi toute l'année sauf une semaine sur les vacances de Noël, une semaine soit aux vacances scolaire d'hiver soit aux vacances scolaires de printemps, et trois semaines sur les vacances d'été. Lors de ces semaines de fermetures, les familles pourront demander une place sur le multi-accueil Flocon, sous réserve de place disponible. Une fermeture exceptionnelle pouvant être décidée lors des « ponts ».

La micro-crèche fermera aussi sur une à deux journée pour des journées pédagogiques (temps de formation) regroupant les professionnels les établissements d'accueil du jeune enfant de l'association.

✓ LE PERSONNEL

La référente technique

Une éducatrice de jeunes enfants assure cette fonction.

Elle a délégation du gestionnaire pour :

- rendre compte du fonctionnement de la structure à son employeur
- assurer la gestion administrative de la structure
- assurer toutes informations sur le fonctionnement de l'établissement
- Elaborer le projet d'établissement et le règlement intérieur
- veiller à la mise en œuvre et à l'actualisation des projets et protocoles
- organiser la continuité de la fonction de direction
- afficher et faire respecter le règlement intérieur
- afficher les numéros et le protocole d'urgence, le plan d'évacuation
- informer les autorités compétentes de tout accident, de toutes modifications

La référente technique a les rôles et les tâches suivantes :

- Envers le personnel :
 - participer au recrutement du personnel
 - exercer un pouvoir hiérarchique sur le personnel
 - Faire respecter les règlements de fonctionnement et protocoles
 - établir les plannings et être responsable des ratios d'encadrement
 - définir les rôles de chacun conformément au projet de la structure et des fiches de postes
 - animer le travail d'équipe
 - soutenir les équipes, être vigilant à leurs conditions de travail et à la réglementation en matière de santé et de travail
 - coordonner les formations
 - accompagner l'entrée en fonction du nouveau personnel
 - Soutenir et valoriser les professionnelles dans la mise en place de projet et d'accompagnement des familles

- Envers les familles :
 - organiser l'accueil des familles et prendre les décisions d'admissions
 - Accueillir, accompagner et soutenir les familles
 - Observer et accompagner l'enfant dans son développement en proposant des actions éducatives
 - Garantir la qualité de la relation des familles avec l'équipe et un accueil bienveillant
 - Veiller à la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et des protocoles médicaux
 - Tenir à jour le dossier personnel de chaque enfant et un registre de présence journalière qu'il est tenu de présenter lors des visites de contrôles
 - Signer le contrat d'accueil avec les familles

- Envers les partenaires :
 - établir et entretenir les relations avec les partenaires

En cas d'absence de la responsable technique, la continuité de la fonction de direction est assurée par une auxiliaire de puériculture.

L'équipe éducative:

- Une éducatrice de jeunes enfants
- Une auxiliaire de puériculture
- Deux assistantes petite enfance (CAP AEPE)
- Une apprentie CAP AEPE

L'équipe sera garante :

- D'un accueil bienveillant auprès des familles
- de la protection morale et physique des enfants qui lui sont confiés selon les décrets 2000-762 du 1^{er} Août (art.1-80-1) et 2007-230 du 20 février 2007
- du respect des protocoles d'hygiène
- de l'application des protocoles d'urgence
- de la protection de l'enfance
- du suivi et de l'encadrement des stagiaires
- de la participation aux réunions
- de l'application du projet pédagogique et à la réflexion sur son évolution
- de la mise en place d'activités et d'accompagnement adapté à chaque enfant

L'entretien des locaux est assuré chaque soir par un membre de l'équipe.

Des stagiaires d'école d'auxiliaires de puériculture, éducatrices ou toute autre école en rapport avec le secteur social et la petite enfance peuvent être accueillis régulièrement.

Le référent santé :

Nous travaillons en collaboration avec une infirmière puéricultrice pour la mise en place des protocoles santé et des P.A.I. Ce référent santé est à la disposition de l'équipe pour tout conseil d'ordre médical ou concernant le développement, l'alimentation, le sommeil de l'enfant.

III – LES CONDITIONS D’ADMISSION :

Un enfant est inscrit au sein de la micro-crèche en fonction :

- du lieu de domiciliation de la famille, priorité est donné aux familles résidant ou travaillant à Saint André sur Orne.
- de la liste d'attente
- de l'âge de l'enfant lors de son entrée, (homogénéité et équilibre du groupe)
- de la date d'admission souhaitée par la famille par rapport aux dates de départs des enfants présents sur la structure.
- du temps d'accueil nécessaire de l'enfant par semaine, il faut arriver à répondre aux besoins des familles tout en respectant l'effectif maximum de 10 places par jour.
- de l'adhésion au projet associatif : lors de l'entretien avec les familles, la référente technique présente la structure et sa particularité familiale (participation des familles sur certaines tâches : bricolage, musique, accompagnement à des sorties, lavage du linge...). Il est important que la famille soit partie prenante de ce genre de fonctionnement.

➤ Aspect administratif :

- L'admission à l'association La Ronde des Bambins est effective après le versement d'une cotisation annuelle (adhésion) et familiale de 50 €uros (elle donne droit également à l'accueil du mercredi et des vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans au sein du centre de loisirs ou garderies périscolaires de l'association situé à CAEN au 5 Rue Auguste Lechesne). Pour les familles en contrat en périscolaire ou arrivant à partir du mois d'avril la cotisation d'adhésion sera de 30 euros.
- La micro-crèche accueille prioritairement les enfants des familles habitant sur la commune de Saint André sur Orne, les parents devront fournir un justificatif de domiciliation à l'inscription puis chaque année et informer la référente technique avant tout déménagement.
- Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des parents n'est exigée.
- Les parents doivent remplir les exigences administratives préconisées par l'association, la PMI, la CAF ou la MSA.
- Un dossier famille est rempli par les parents indiquant tous les renseignements nécessaires (adresse, téléphone, n° d'allocataire avec photocopie d'un document officiel Caf, profession, personnes autorisées de venir chercher l'enfant,...)

- Les familles doivent signer un document autorisant la référente technique ou un membre du bureau à accéder à leurs données CDAP (accès professionnel sécurisé sur un serveur de la CAF pour connaître les ressources des familles). pour calculer leur tarif horaire. Sans cette autorisation ou en absence de données les parents doivent fournir les photocopies de leurs avis d'imposition (revenus N-2).

➤ Aspect médical :

Un dossier sanitaire est constitué :

- Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité est établi par le médecin de l'enfant à la demande des parents et précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations. Les enfants sont soumis aux vaccinations obligatoires par les textes réglementaires. Le non-respect de ses vaccinations entraînera une rupture de contrat.

- A chaque nouvelle vaccination, les parents demandent à leur médecin un certificat attestant que l'enfant est à jour de ces vaccinations.

Ces documents sont à remettre en main propre à la référente technique ou par e-mail.

- Une autorisation d'hospitalisation devra être fournie en cas d'urgence liée à une maladie ou à un accident ainsi qu'une autorisation à laisser pratiquer les soins d'urgence selon le protocole établi avec le médecin référent.

L'ensemble des documents fournis par la famille restent internes à l'établissement et sont confidentiels. Les équipes éducatives et administrative ainsi que les stagiaires sont soumis à la discrétion professionnelle et pourront être sanctionnée pour non respect de cette clause.

IV – PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

A. LES CONTRATS D'ACCUEIL :

Le contrat d'accueil est négocié avec la famille. Il fixe le rythme et le temps d'accueil de l'enfant au sein de la micro-crèche. Il peut être contracté en :

- Un accueil occasionnel lorsque les besoins des familles sont ponctuels et non récurrents, sous réserve de place disponibles. La facturation se fait à l'heure en appliquant le barème Cnaf en vigueur. Toute réservation sera facturée sauf si la famille se désiste par écrit 72h avant la date d'accueil occasionnel prévu. Ce type de contrat est aussi utilisé lors des adaptations avant de commencer les contrats réguliers.

- Un accueil de type régulier les besoins sont fixes et récurrents (jours, heures de présence). L'accueil régulier permet de réserver une place à temps complet ou partiel. Ce type de contrat fait l'objet d'une mensualisation. Les parents s'engagent à régler le volume d'heures réservées pour leur enfant et non les heures effectivement réalisées.

Dans le cas où le temps d'accueil est supérieur au temps réservé, l'Association appliquera une facturation des heures supplémentaires au même tarif horaire prévu dans le contrat.

- Un accueil de type régulier variable, ce contrat est réservé aux familles ayant des roulements horaires non prévisibles longtemps à l'avance (ex : métier de la santé, du social,...). Toutefois les familles s'engagent à communiquer par mail le planning de leur enfant au minimum un mois à l'avance. Les heures réservées seront facturées chaque mois, ce type de contrat ne pouvant faire l'objet d'une mensualisation.

- *Accueil d'urgence* : accueil momentané d'un enfant en situation d'urgence en fonction des disponibilités de la structure, le tarif appliqué sera celui du plancher minimum pour des situations d'urgence sociale.

La structure doit faciliter l'accueil d'un enfant dont les parents bénéficient des minima sociaux ou sont dans un parcours de réinsertion professionnelle ou sociale. Ces familles sont prioritaires sur une place libérée.

B. DISPOSITIONS GENERALES

Quel que soit le type d'accueil, les parents sont tenus au paiement d'une participation forfaitaire, par référence au barème national et aux modalités de calculs élaborés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales selon la lettre circulaire PSU n°2014-009. Elle varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond.

La tarification appliquée aux familles comprend les frais d'accueil ainsi que la fourniture des repas et des couches par la structure. Dans un souci d'équité de tarification vis-à-vis des familles, il ne peut être appliqué de supplément pour les repas ou les couches fournis par la structure ou de déduction pour les repas ou les couches apportées par les familles.

Les tarifs sont recalculés chaque année au 1^{er} Janvier en fonction des barèmes Cnaf.

Pour les parents ayant un enfant porteur d'handicap, même si ce n'est pas l'enfant accueilli, le tarif sera minoré (suivant tableau taux d'effort de la Caf)

La Caf verse une prestation financière à cet établissement, en complément de la participation financière demandée aux familles.

➤ La mensualisation :

La mensualité est calculée en fonction des revenus des parents. Les ressources nécessaires au calcul de tarif sont consultées avec accord de la famille par le gestionnaire dans CDAP, service télématique de la Caf accessible par internet. Le principe de la PSU (prestation de service unique) impose une tarification strictement proportionnelle aux revenus des familles (N-2).

Mode de calcul :

Ressources annuelles/12 X taux d'effort horaire CAF X volume d'heures réservées annuelles

Nombre de mois de facturation

Les éventuelles déductions appliquées sur le forfait mensuel seront limitées à :

- la fermeture de la structure (dès le 1^{er} jour)
- l'hospitalisation de l'enfant (dès le 1^{er} jour) avec un bulletin de situation remis à la référente technique
- une maladie supérieure à 3 jours (le délai de carence comprenant le 1^{er} jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent. Un certificat du médecin devra être remis à la référente technique de la structure.
- Les absences pour congés, si le délais de prévenance d'un mois minimum est respecté (les dates d'absences des enfants sont à notés dans le cahier de congés qui se trouve dans le SAS d'entrée).

Ces déductions s'effectuent mensuellement sur la base du tarif horaire défini pour la famille.

L'acceptation par la famille du présent règlement de fonctionnement vaut acceptation de la conservation dans le dossier administratif de l'enfant, des copies d'écran de Cdap pour le calcul de la tarification horaire.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous l'indiquant par écrit. Dans ce cas, il vous appartient de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier : le(s) parent(s) concernés et les familles non-allocataires remettent une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition de la famille et selon le cas, toutes pièces justificatives qui seraient nécessaires.

➤ La facturation :

La facturation aux familles repose sur le principe d'une tarification à l'heure, à partir des besoins des d'accueil réels exprimés par la famille et inscrite dans le contrat d'accueil ou dans le cas d'un accueil occasionnel sur le document où le tarif est inscrit.

Le versement de la mensualité est effectué par la famille avant le 10 du mois en cours.

Les heures d'adaptation sont facturées sur la base du tarif horaire propre à la famille, la facturation se fera sur les heures de présences réelles de l'enfant (avec ou sans ses parents). Les déductions et dépassement d'horaire seront régularisées sur la facture du mois échu.

Une fois le contrat établi pour une durée d'un an maximum, le forfait ne peut être modifié que d'un commun accord avec la responsable, si les plannings le permettent et en fonction de situations particulières et exceptionnelles (chômage, maternité, ...).

Tout changement sera appliqué après un mois de préavis et après une demande écrite des familles.

Le paiement est à effectuer avant le 10 de chaque mois (sauf prélèvement), soit :

- par chèque à l'ordre de L'Association de la Ronde des Bambins
- par espèce ou carte bancaire : ce mode de règlement devra s'effectuer au sein de nos bureaux situés au 9 boulevard Maréchal Lyautey à Caen
- par chèque CESU papier ou dématérialisé (Informations pour nous retrouver sur le site des CRESU : Structure : La Ronde des Bambins - Code : 0023317*0). Merci de rappeler le nom et prénom de l'enfant.
- par virement bancaire : IBAN = FR76 1027 8021 0100 0200 3252 029 - BIC = CMCIFR2A - Merci de rappeler obligatoirement le nom et prénom de l'enfant et le numéro individuel d'adhérent mentionné sur la facture.
- par prélèvement : Pour cela, la famille doit transmettre un RIB au bureau de l'association. Après réception, un mandat de prélèvement sera établis et remis à la famille qui devra le vérifier compléter et le signer un mois avant la date d'application. Le prélèvement interviendra le 7 du mois.

Les subventions publiques octroyées par la Caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du/de la jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la Caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présence réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la Caf.

V - IMPLICATION DES FAMILLES

➤ PARTICIPATION A LA VIE DE LA STRUCTURE

Ce lieu d'accueil est une micro-crèche à participation parentale, les parents sont sollicités pour participer au bon fonctionnement de la structure et créer un esprit de convivialité (lessives, entretien, bricolage, musique, accompagnement lors des sorties, activité, potager, partage de compétence, ou autres propositions...).

Les parents participent aux réunions parents/équipe / association organisées au cours de l'année.

Pour les anniversaires des enfants, l'équipe propose aux familles :

- soit d'apporter un gâteau industriel fermé avec son emballage complet où il est noté la traçabilité (gâteau et viennoiserie de boulangerie non accepté),
- soit que l'enfant réalise son gâteau à la crèche lors d'une activité, il faudra prévoir ce temps en amont afin que les courses puissent être faites. Les parents peuvent participer au goûter d'anniversaire de leur enfant.

➤ LA COMMUNICATION AVEC L'EQUIPE

Dans le souci de développer au mieux la communication avec les parents et pour optimiser l'accueil de l'enfant, divers outils sont mis en place. Les parents doivent les utiliser et les consulter chaque jour pour un bon fonctionnement de la micro-crèche.

- Les transmissions : les parents transmettent les recommandations et les informations concernant leur enfant chaque matin aux professionnels présents. Ils prennent connaissance chaque soir des événements de la journée et demandes éventuelles de l'équipe. Pour un bon déroulement de ces temps il est demandé aux parents de venir déposer (ou récupérer) leur enfant dans la salle de la micro-crèche. Ainsi un échange de qualité s'instaure, une transition en douceur peut se faire pour

l'enfant et les professionnelles peuvent accueillir l'enfant tout en accompagnant le groupe déjà présent.

- Le tableau d'informations générales (dans le sas d'entrée).

Les parents le consultent chaque jour afin d'être informés sur différents sujets (sorties, animations, appel à participation parentale, maladie en cours, mouvement du personnel,...)

➤ LA PREMIERE RENCONTRE

Les parents accompagnent leur enfant lors du début de la période d'adaptation. Ils présentent la structure à leur jeune enfant et le familiarisent avec l'équipe en place en passant une petite heure au sein de l'activité de la micro-crèche. Ce premier échange permet d'aborder les premières habitudes de vie de l'enfant. Les parents accompagnent ensuite chaque jour leur enfant pour un petit temps d'adaptation. Les temps de séparations seront convenus entre les parents et les professionnels en fonction du déroulement de l'adaptation. Ils restent avec lui au moins un petit quart d'heure au début de chaque venue. Après de petites séparations, le temps de présence pour l'enfant augmente progressivement de l'heure à deux heures, puis l'équipe propose une matinée avec un repas, puis une sieste, etc....L'évolution est totalement dépendante du comportement de l'enfant et du ressenti des parents et de l'équipe. A noter que les séparations ne commenceront au minimum qu'après le troisième jour de présence de l'enfant.

L'admission à la micro-crèche se fait après une adaptation de sept à quinze jours (plus longue si nécessaire).

VI - REGLES DE FONCTIONNEMENT

➤ HORAIRES ET ABSENCES

Les parents sont tenus de pointer l'arrivée de leur enfant sur la tablette dès qu'il rentre dans l'espace de vie le matin et de dépointer le soir au moment du départ après les transmissions. Nous recommandons aux familles de penser à inclure ce temps d'échange dans leur contrat horaire.

Les parents doivent respecter les horaires et l'organisation de la micro-crèche. Hormis pour les bébés ou les enfants qui dorment, aucun repas n'est servi après 12h. Les parents désirant amener exceptionnellement leur enfant après le repas du midi ne pourront le mettre à la sieste uniquement s'ils arrivent avant 12h30. (Les enfants étant ensuite en phase d'endormissement).

Pour toute absence ou retard imprévu la famille doit avertir la micro-crèche au plus tôt.

Les enfants doivent être partis au plus tard à 18h30 (temps de transmissions inclus). En cas d'empêchement ou de retard pour venir chercher son enfant la famille doit prévenir dans les plus brefs délais.

Dans le cas où personne ne se présente pas à 18h30, l'équipe téléphone aux parents et personnes nommées sur leur dossier. En cas d'absence de ces derniers et sans nouvelles à 19h, elle avertit le président de l'association ou l'un des membres du bureau qui prendra en charge l'enfant. Sans nouvelle, cette personne avertira la gendarmerie.

Pour les retards répétés sans motif, le président se réserve le droit de mettre fin au contrat.

➤ FOURNITURES

La micro-crèche fournit les couches ainsi que les repas, les goûters et propose un lait infantile (si celui de l'enfant est différent au Gallia Calisma, les parents doivent fournir le lait). Ces fournitures sont comprises dans le tarif appliqué. Les parents restent libres d'apporter les couches qu'ils souhaitent, il n'y aura pas de remise tarifaire pour autant.

Les parents prennent en charge le lait infantile (si celui proposé ne correspond pas à leur enfant) ou maternelle. Les parents ont la possibilité d'apporter le lait maternelle à condition que celui-ci soit amené dans un sac isotherme avec un bloc réfrigérant). Les crèmes pour érythèmes fessiers et autres produits spécifiques.

Deux changes complets doivent être disponibles en permanence dans le casier de l'enfant (body, chaussettes...).

Une liste de documents et de matériels à fournir vous sera donner lors de l'inscription de votre enfant.

Tous les quinze jours, les parents récupèrent draps, couvertures ou turbulette pour les laver.

Toutes les affaires des enfants doivent être marquées à son prénom.

➤ SECURITE

Les parents doivent vérifier les poches de leur enfant à l'arrivée afin qu'il n'amène pas à la crèche des petits jouets ou d'objets dangereux pour les bébés (pièces de monnaie, jouets non adaptés à la collectivité...). Tout objet doit respecter les normes de sécurité, l'équipe peut avoir un droit de réserve sur l'objet apporté.

De même, les petites barrettes, bandeau, bijoux et collier d'ambre sont interdits pour des raisons de sécurité.

L'équipe de la structure vous demande de refermer systématiquement les barrières à l'intérieur de la crèche et la portes du SAS à votre arrivée et départ (la sécurité des enfants en dépend !) Les parents ne doivent pas ouvrir à une personne qui sonne à la porte, le personnel de la crèche va s'en charger.

➤ PRECONISATIONS PREVENTIVES ET ATTITUDES A ADOPTER EN CAS D'INTRUSION MALVEILLANTE :

Les conseils suivants ont été prodigués par une équipe de la sureté lors d'une visite "diagnostic" à la micro-crèche La Cabane des P'tits Mous réalisée à la demande la référente technique.

1. Mesures préventives : Le code d'accès à la micro-crèche ne sera pas communiqué aux familles, aux intervenants ou aux stagiaire.

Pour la sécurité de leur enfant et celle des autres, les familles n'ouvriront pas la porte d'entrée à une tierce personne et ne laisseront pas entrer quelqu'un derrière eux. Cette collaboration avec l'équipe et cette vigilance sont essentielles pour garder la main sur les entrées.

Tout départ de l'enfant avec une personne inconnue de l'équipe doit être signalé par les parents (autorisation préalable), elle devra donc présenter une carte d'identité.

Tout véhicule suspect ou stationné depuis longtemps près de la micro-crèche devra être signalé à l'équipe, son immatriculation sera relevée.

2. Préconisation en cas de menace ou d'intrusion malveillante :

L'évacuation ne permettant pas de rejoindre rapidement un lieu sécurisé, l'option confinement sera immédiatement appliquée.

Dans le cas où des parents se trouvent dans les locaux de la micro-crèche ils devront se joindre à l'équipe pour se rendre au plus vite dans le lieu de confinement déterminé par l'équipe de la sécurité, pendant qu'une personne présente appellera le 17 indiquant le lieu et la situation présente.

Confinement dans les toilettes du personnel où se trouve la malle de confinement.

➤ HYGIENE

Nous rappelons aux parents que les règles d'hygiène doivent être absolument respectées en collectivité. Ils devront être attentifs à l'hygiène corporelle de leur enfant et à la propreté des vêtements. De même nous demandons aux parents :

- de changer la couche de votre enfant avant son arrivée à la crèche.
- de désinfecter les tapis de change et de penser à vous laver les mains lorsque vous changez la couche de votre enfant à la crèche
- d'apporter des chaussons ou deuxième paire de chaussures à la crèche si vous le souhaitez
- de laver régulièrement le doudou de votre enfant
- de vous laver les mains au savon ou au gel hydro alcoolique à votre arrivée.

➤ ORGANISATION

Afin de faciliter et d'améliorer la qualité du travail des personnes intervenant auprès des enfants, nous indiquons aux parents ces différents conseils :

- d'accompagner votre enfant DANS la salle de vie le matin et venir le chercher DANS la salle le soir. L'équipe peut ainsi accueillir l'enfant tout en continuant à accompagner le groupe. De plus, l'accueil de l'enfant est un moment primordial pour sa journée et celui-ci sera de meilleure qualité.
- de nous communiquer toutes les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant le matin (réveil, repas, prise médicament éventuel, etc.) et d'échanger avec l'équipe le soir sur le déroulement de sa journée au moment du départ de la micro-crèche.
- de nous communiquer tout changement dans le rythme ou les habitudes de l'enfant (ex : plus de couches à la sieste, allergies, modification dans l'alimentation : passage du petit pot au repas à la crèche, mixé, morceaux...).
- de ramener systématiquement les changes prêtés par la Crèche.
- de consulter le tableau d'informations dans le SAS
- de fournir une tétine si l'enfant en a besoin qui restera à la crèche

Nous rappelons également que les heures de présence au-delà du contrat seront facturées.

- de garder son enfant à la maison en cas de fièvre supérieure à 38°5 le matin, en fonction de la pathologie et de son état général. L'équipe est en droit de ne pas accepter l'enfant si elle juge son état inadapté à la collectivité (confort de l'enfant, contamination, surveillance de l'enfant malade...)

Ces petits rappels et recommandations sont destinés à optimiser l'organisation au sein de la micro-crèche et donc à contribuer au bien-être des enfants.

L'association se réserve le droit de décider d'une fermeture administrative en cas de température intérieure inférieure à 14 degrés et supérieure à 32 degrés.

➤ **MALADIE OU ACCIDENT**

En cas de maladie ou d'accident survenant à la micro-crèche, la personne responsable peut faire intervenir le médecin choisi par les parents. Elle prévient les parents dans les meilleurs délais permis par la situation. Si nécessaire, elle peut décider du transport de l'enfant, accompagné par l'adulte, vers l'hôpital le plus proche par le moyen de transport le plus approprié à la situation (SAMU par exemple). Les frais médicaux divers (honoraires, transport,) incomberont aux parents. La micro-crèche en faisant l'avance, ceux-ci seront remboursés à l'arrivée des parents.

Tout enfant atteint d'une maladie ne sera pas accueilli si son état général ne le permet pas. L'équipe prendra cette décision en lien avec la référente technique.

➤ **FIEVRE ET TRAITEMENT MEDICAL**

- **Administration et aide à la prise de médicaments :**

Le responsable de l'établissement doit obligatoirement être informé de tous les traitements en cours, afin d'assurer une surveillance adéquate de l'enfant au sein de l'établissement.

Les parents doivent informer le personnel de l'établissement de toute médication qu'ils auraient dispensée à leur enfant (posologie, heures des prises, etc.) préalablement à son accueil.

L'administration des médicaments étant règlementée, il est souhaitable que le médecin traitant prescrive des traitements pouvant être administrés au domicile de l'enfant plutôt que dans l'établissement d'accueil.

En cas de nécessité et de manière exceptionnelle, le personnel de l'établissement, peut sous l'autorité du responsable et en lien avec le référent santé aider à la prise du médicament par l'enfant sur le temps d'accueil.

Si un médicament, ordonné par le médecin, doit être donné pendant le temps d'accueil à la crèche, l'équipe se limite à appliquer les prescriptions (durée et médicament) de l'ordonnance en respectant les conditions suivantes :

- Les parents apportent l'ordonnance à la crèche. Elle doit dater de moins de 3 mois pour les traitements de longue durée. L'ordonnance du médecin traitant datée, signée et tamponnée, sur laquelle devront figurer le nom et prénom de l'enfant, l'âge, le poids, le traitement à administrer et sa durée.
- Le parent remplit l'autorisation auprès de l'équipe pour donner les médicaments prescrits sur cette ordonnance, date et signe.
- Le traitement est fourni par les parents avec le nom de l'enfant sur chaque boîte, la posologie précise et le rythme des prises. Il est dans sa boîte d'origine, avec la notice et la cuillère mesure, pipette ou autre moyen de mesure d'origine.
- Les parents doivent penser à demander au médecin un doublon de médicaments afin d'éviter que les médicaments fassent la navette maison – crèche.
- Le responsable de l'établissement se réserve la possibilité de refuser de donner un traitement médicamenteux dès lors que son administration n'est pas compatible avec les modalités d'accueil et/ou les conditions d'organisation. Il sera donc possible d'évoquer avec la famille et le référent santé de la mise en place d'un PAI.
- Les parents reconstituent sur place et devant un membre de l'équipe les médicaments qui doivent l'être.
- En cas de médicament générique, le pharmacien indique, ou sur l'ordonnance ou sur la boîte, la correspondance.
- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical.
- Ce médicament a déjà été administré à l'enfant au moins une fois par les parents à la maison vérification d'une éventuelle réaction allergique.
- Le ou les parents ou représentants légaux de l'enfant ou le référent Santé & Accueil inclusif, ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

- **Intervenant extérieur**

La structure accepte, si l'état de santé de l'enfant le nécessite, la venue d'un intervenant extérieur (kinésithérapeute, psychomotricien, infirmier à domicile ...). Les parents doivent en échanger avec la directrice au préalable pour l'organisation et fournir une ordonnance.

- **PAI :**

Pour tous les enfants avec des besoins de santé particuliers (du fait d'un handicap, d'une maladie chronique, d'une allergie...), il est nécessaire de travailler avec le médecin traitant ou / pédiatre, le référent santé et les parents à la formalisation d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Cette démarche a pour objectif de bien connaître les besoins de l'enfant au quotidien dans son environnement afin de faciliter son accueil. C'est la connaissance de ses besoins particuliers liés à son trouble de santé qui va déterminer s'il y a nécessité d'établir , entre autres, un protocole de soins médicaux (traitement médical quotidien et/ou protocole d'urgence.). Une formation sera donnée à l'équipe éducative. Ce projet d'accueil permet de délimiter les responsabilités de chacun et d'assurer la sécurité de l'enfant.

- **Ordonnance annuelle**

- Paracétamol : Une ordonnance de paracétamol est à fournir par les parents à l'inscription, le médecin y inscrira les modalités d'administration (« dose poids, T° à laquelle administrer le paracétamol en cas de fièvre et si une administration en cas de douleurs). Une autorisation de délivrance de médicament et de Doliprane sera également à signer par les parents lors de l'inscription. Les parents s'engagent à fournir un flacon de Doliprane par an et pourront être sollicité pour reconstituer un stock.
- Divers : Les crèmes pour erythèmes fessiers acheter en pharmacie ou parapharmacie (hors pâte à l'eau) devront elles aussi figurées sur une ordonnance annuelle. De même pour les soins liées aux douleurs dentaires (ex : Dolodent, camilia,...).

Les traitements homéopathiques ne seront pas administrés à la micro-crèche.

- **Crème solaire**

Une crème solaire sera fournie par la micro-crèche pour un usage collectif. Une autorisation sera à signer par les parents.

➤ **ASSURANCES**

Dans les cas où sa responsabilité civile peut être engagée, la structure souscrit un contrat d'assurance définissant les garanties pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes. En cas de dommages corporels, l'assurance

de la structure intervient en complément des prestations des organismes sociaux (sécurité sociale et mutuelle éventuellement).

Pour toute détérioration ou vol de poussettes des familles dans les locaux de l'établissement, la structure ne saurait être tenue responsable.

La micro-crèche décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels.

➤ PHOTOS

Régulièrement le personnel de la structure photographie les enfants afin que les parents puissent visualiser leur enfant en activité et constituer de bons souvenirs. Une autorisation est demandée aux parents avant affichage et diffusion sur le site « Toute mon année.fr ». Les parents s'engagent à faire de ces photos un usage personnel et en aucun cas à les publier sur des réseaux sociaux.

➤ SORTIES

Lorsque des sorties sont organisées, les parents sont informés à chaque fois de leur but et de leur contenu et doivent signer une autorisation s'ils acceptent que leur enfant y participe. Pour le bon déroulement des sorties et pour respecter les taux d'encadrements, les familles peuvent être sollicités pour un accompagnement.

➤ DENONCIATION DU CONTRAT

En dehors des situations d'urgence, soumises à l'appréciation de la référente technique de l'établissement, les parents sont invités à déclarer leur intention de départ définitif de l'enfant avec confirmation écrite au moins un mois à l'avance.

En cas de départ non signalé à l'établissement dans les délais prévus, les parents sont tenus au paiement d'un mois de préavis (sans prise en compte du droit à congés). En tout état de cause, l'établissement est fondé à reprendre la libre disposition de la place à compter du 8^{ème} jour d'absence non motivée ou non signalée, après avoir averti la famille par courrier recommandé avec accusé de réception.

Dans le cas où les factures ne seront pas réglées pendant 3 mois, l'association se réserve le droit de mettre un terme à l'accueil de l'enfant sans préavis après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur est remis à l'admission de leur enfant dans l'établissement.

➤ L'ENQUETE FILOUE

La crèche dans laquelle vous confiez votre enfant participe à l'enquête Filoué (Fichier Localisé des enfants usagers d'EAJE). La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) demande au gestionnaire de crèche, de lui transmettre un fichier d'informations sur les enfants accueillis : âge, commune de résidence, numéro d'allocataire des parents ou régime de sécurité sociale si les parents n'ont pas de dossier à la Caf et aux modalités de leur accueil : nombre d'heures, facturation.

Vous trouverez le détail de cette opération sur le site : www.caf.fr (rubrique études et statistiques : <http://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/filoue>). En outre, une adresse mail est mise à votre disposition : filoue.cnaf@cnaf.fr.

Ces données seront exploitées que pour produire des statistiques : elles seront donc rendues anonymes avant leur utilisation par la Cnaf.

A ce titre, en signant ce règlement de fonctionnement, vous acceptez que des données à caractère personnel soient transmises à la Cnaf à des fins statistiques relatives aux publics accueillis dans les Eaje.

Je soussigné M.....parents de l'enfant
atteste(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la micro-crèche. « La Cabane
des P'tits Mous »

Le

Date et signature précédé de la mention "lu et approuvé"